

# les idées en mouvement

Du 15 au 19 janvier 2018, nouvelle édition de Spectacles en recommandé

L'égalité hommes-femmes dans le sport, un combat permanent

Basicompta®, un logiciel spécialement conçu pour les associations

**ASSOCIATIONS :**

**QUEL AVENIR SANS LES CONTRATS AIDÉS ?**

<b>L'INVITÉ</b>	<b>3</b>
<b>DENIS MAILLARD</b>	
• « Le travail est un commun incarné »	3
<b>CULTURE</b>	<b>4-5</b>
<b>SPECTACLES EN RECOMMANDÉ</b>	<b>4</b>
• « Un vrai travail collectif »	4
• La Ligue du Puy-de Dôme, un hôte « enchanté »	5
• « Une chance pour les années suivantes »	5
<b>ÉGALITÉ</b>	<b>6-9</b>
<b>ÉCRITURE INCLUSIVE</b>	<b>6</b>
• Vers une égalité des sexes et une langue non sexiste ?	6
• « Il y a un besoin de réhabiliter le féminin dans le langage »	7
<b>SPORT</b>	
• Les combattantes du sport féminin	8
<b>DOSSIER</b>	<b>10-15</b>
<b>ASSOCIATIONS :</b>	
<b>QUEL AVENIR SANS LES CONTRATS AIDÉS ?</b>	
<b>ANALYSE</b>	
• Les contrats aidés sont-ils vraiment inefficaces ?	11
• « L'acteur associatif doit tenir le cap de l'exemplarité »	12
<b>REPORTAGES</b>	<b>13</b>
• Sans contrats aidés, l'association LIRE propose un service « dégradé »	13
• Gel des contrats aidés : « on est en train de sacrifier la plus-value éducative de l'offre périscolaire »	14
• « Nous, la ville, nous n'avons pas les moyens de compenser la perte de ces emplois aidés »	15
<b>ÉDUCATION</b>	<b>16</b>
<b>NUMÉRIQUE</b>	<b>16</b>
• De quoi le « numérique éducatif » est-il le nom ?	16
• La Junior association, une expérience à valoriser à l'école	17
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>18</b>
<b>COMPTABILITÉ</b>	<b>18</b>
• Basicompta® : plus de 2 500 trésoriers déjà conquis	18
<b>GUIDE</b>	<b>19</b>
<b>À LIRE, À SAVOIR, AGENDA</b>	

**D**epuis 20 ans, *Les Idées en mouvement* témoignent de la vie de notre confédération. Les événements nationaux et les enjeux de notre vie démocratique y sont abordés ainsi que les thématiques communes qui mobilisent nos fédérations et nos associations affiliées.

Il s'agit aujourd'hui de faire évoluer cette publication afin de répondre mieux encore aux attentes de notre réseau associatif. Ce numéro du journal, le 234<sup>e</sup>, est donc le dernier que vous recevrez sous cette forme. Une nouvelle formule se prépare pour la rentrée prochaine. D'ici là, vous pouvez suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement sur le site **laligue.org** et sur les réseaux sociaux :

**La Ligue de l'enseignement** sur Facebook et **@weblaligue** sur Twitter.

Pour ce dernier dossier, *Les Idées en mouvement* reviennent sur une actualité qui anime particulièrement le monde associatif depuis septembre : la réduction des contrats aidés. Cette décision est assez symptomatique de l'invisibilité des associations dans le débat public. En réorientant sa politique de formation et d'emploi, eu égard à une analyse de l'efficacité des contrats aidés pour les publics directement aidés (voir page 11), le gouvernement n'a pas pris en compte les effets collatéraux qu'un tel choix faisait peser sur la capacité des associations à rendre des services à d'autres publics, qui ont également besoin de la solidarité collective. En témoignent certaines de nos associations comme LIRE, à Pierrelatte, et la Maison de la culture et des loisirs à La Roche-Posay qui ont perdu plusieurs contrats aidés et ont dû supprimer certaines de leurs activités (pages 13-14). La campagne #DUTILITÉCITOYENNE du Mouvement associatif, dans laquelle notre confédération est engagée, vise à faire valoir la contribution décisive des contrats aidés au maintien d'activités qui permettent de répondre aux besoins sociaux et éducatifs de la société.

À lire également dans ce numéro, le reportage consacré à Spectacles en recommandé (pages 4-5), qui aura lieu du 15 au 19 janvier dans le Puy-de-Dôme. Ces rencontres itinérantes, qui permettent de découvrir, en une semaine, une sélection d'une vingtaine de spectacles, est un événement-clé de notre action culturelle par le rayonnement des spectacles ainsi valorisés, par le cadre d'échanges et la formation qu'il offre aux professionnels et par la dynamique territoriale qu'il permet d'impulser.

Autre événement d'envergure à venir : les Rencontres nationales de l'éducation, qui se tiendront les 4 et 5 avril à Rennes. Dans un format renouvelé, cette 11<sup>e</sup> édition accordera une large place à la participation et aux retours d'expériences.

Programme à venir d'ici peu sur **www.laligue.org**.

.....

**Directeur de la publication :** Éric Favey ; **Responsable éditoriale :** Nadia Bellaoui ; **Rédactrice en chef :** Ariane Ioannides ; **Rédactrice en chef adjointe :** Mélanie Gallard ; **Ont collaboré à ce numéro :** Isabelle Gravillon, Marie Lamy, Camille Legault, Juliette Loiseau, Agnès Morel, François Muller ; **Conception graphique :** Anne Vanwynsberghe ; **Photo de couverture :** © Benoît Debuisser ; **Imprimerie & Photogravure :** Évoluprint, Tél. 05 62 22 07 70, labellisée Imprim'vert ; Dépôt légal : hiver 2017 ; N° CPPAP 0620 G 86751 ; N° ISSN 1167 54 38 ; la Ligue de l'enseignement, 3 rue Récamier, 75341 Paris cedex 07. Tél. 01 43 58 97 52 – E-mail : [iem@laligue.org](mailto:iem@laligue.org) – Site : [www.laligue.org](http://www.laligue.org)



DENIS MAILLARD

## « Le travail est un commun incarné »

*Le fait religieux en entreprise est un phénomène assez récent mais indéniablement croissant.*

*Denis Maillard, spécialiste des questions sociales et des transformations du travail, s'intéresse dans son dernier livre (voir encadré) à ces revendications, révélatrices des mutations du monde du travail.*

*Les Idées en mouvement : à la lecture de votre livre, on a du mal à se rendre compte de l'ampleur du « phénomène »...*

**Denis Maillard :** Ce livre n'est pas un livre de révélations sur le monde de l'entreprise. Les DRH et les responsables du personnel n'y découvriront rien de particulier. Ce sont des situations relativement communes mais qui m'intéressaient pour ce qu'elles disaient du rapport au travail et des relations aux autres. Mon livre n'est pas une étude sociologique, quantitative, mais une réflexion sur le comportement des individus dans l'entreprise. Je m'intéresse à la question depuis 5 ans. J'ai collaboré avec un cabinet de conseil spécialisé dans la prévention des risques professionnels. À ce poste, je me suis rendu compte de la grande hétérogénéité des situations et des nombreuses interrogations sur la conduite à tenir face à cette expression du fait religieux.

*Quand vous parlez de faits religieux en entreprise, c'est principalement de l'islam dont il s'agit car c'est ce dernier qui pose le plus de questions pratiques dans le cadre du travail. Vous émettez une hypothèse pour l'expliquer...*

Mon hypothèse est que le fait religieux au travail tel qu'il apparaît aujourd'hui est le produit d'une rencontre explosive entre trois phénomènes qui se sont développés au cours des 40 dernières années : les ratés de l'intégration liés à l'immigration maghrébine puis subsaharienne d'une part ; le tournant identitaire de la politique française d'autre part, dont l'attention à la

diversité a été le corollaire dans les entreprises. Enfin, comme en surplomb, un processus d'individualisation qui a pris l'aspect d'une subjectivisation du travail valorisant l'identité des salariés. Avant, les prêtres ouvriers qui travaillaient ne revendiquaient pas une identité chrétienne mais cherchaient à mettre leur pratique quotidienne en cohérence avec les principes de l'Évangile. Aujourd'hui, nous sommes dans un tout autre registre, concernant l'islam notamment. Il y a une « identité musulmane » qui s'affirme.

*Vous écrivez que dans le monde du travail, la question du fait religieux est prise entre trois écueils : « d'un côté l'abstraction du droit, et de l'autre la recherche de solutions pratiques à travers des guides, des chartes ou des règlements intérieurs, à quoi s'ajoute la notion politique de laïcité propre à la France ». On a effectivement l'impression que les « réponses juridiques » sont plus ou moins adaptées, comme dans l'affaire Baby-loup.*

J'ai en effet ressenti ce décalage entre une jurisprudence et des cas pratiques qui ne disent rien du phénomène auquel on est confronté. Les petites entreprises n'ont pas le code du travail sous la main en permanence. On a donc d'un côté l'histoire du travail, de l'autre l'histoire de la religion. Depuis 68, le discours managérial répond aux besoins d'autonomie et de liberté des individus, c'est ce qu'on appelle la subjectivisation du travail, envisagée comme expérience d'accomplissement de soi. En paral-

lèle, l'histoire des religions et la loi de 1905 est un régime de liberté – croire ou ne pas croire – et un principe d'organisation libre des cultes. Mais aussi au fil du temps qui a fait de la foi quelque chose de privé. Mis à part dans le service public, la laïcité ne s'applique pas dans l'entreprise. C'est pour cela qu'à la suite de Catherine Kintzler, philosophe spécialiste de la laïcité, je distingue trois sphères : privée, publique et, au milieu, ce que j'appelle la sphère civile, celle où l'on est obligé de vivre avec l'autre, que l'on n'a pas choisi, qui a des croyances, des lubies, une personnalité... Dans cette sphère, il n'y a pas un droit spécifique concernant la croyance. Chacun peut s'affirmer, manifester une expression religieuse etc. La seule règle qui prévaut est celle de la manifestation : le code du travail autorise à exprimer les convictions religieuses si cela ne porte pas atteinte à la sécurité, à l'hygiène, aux intérêts économiques de l'entreprise.

*Pourquoi le monde du travail est-il devenu un espace de revendications religieuses ? Existe-t-il une corrélation entre ce phénomène et les conditions de travail ?*

C'est un espace de revendication car l'affirmation religieuse a abandonné la sphère politique pour investir la sphère civile dans laquelle elle est plus difficile à limiter. Mais concernant le lien avec les conditions de travail, je me suis posé la question sans arriver à la résoudre complètement. Je propose une discussion sur le travail qui passe par une discussion sur les

conditions de management... et sur l'individualisation, sur la conciliation vie professionnelle et personnelle. Au-delà de son aspect révélateur, le fait religieux aide à clarifier une autre dimension du travail : son statut. On ne travaille pas seul. Philosophiquement, cela signifie qu'il est porteur d'un sens collectif pour l'ensemble des personnes qui œuvrent à un projet en commun. Et comme l'école, le travail partage le fait d'être un commun « incarné ». C'est donc autour de l'expérience réelle et concrète du travail qu'il faut centrer le dialogue professionnel. Dans l'entreprise, ce qui nous réunit, c'est le travail et le plus possible, il faut que les identités politiques, religieuses ou philosophiques soient mises de côté.

*Quelles solutions préconisez-vous ? « interdire, neutraliser, s'accommoder » ?*

Ce que je dis dans mon livre, c'est « Ni extension de la sphère publique par l'interdiction ni extension de sphère privée par la discrimination ». L'entreprise est condamnée au juste milieu et aux recherches pragmatiques propres à la sphère civile. Cela ne veut pas dire que je suis pour les « accommodements raisonnables » à la canadienne car le problème, c'est qu'il n'est jamais demandé à l'individu d'en rabattre sur son identité. Il faut donc prendre son courage en main et s'atteler, à ce que j'appelle, une redéfinition de l'entreprise à partir de ses fondements culturels ou de son projet initial. Aujourd'hui, le discours sur l'épanouissement au travail nous oriente vers des solutions un peu périlleuses. Le risque serait que l'individu qui souhaite exprimer sa religion fasse du télétravail par exemple : un moyen de ne choquer personne, de ne pas discuter sur ce qui nous relie... En somme, une société où on ne prendrait pas en compte la dimension de cohésion sociale. Est-ce que finalement l'amenuisement de la relation salariale, l'essor des free-lances et l'individualisation du temps de travail font que les questions que nous nous posons aujourd'hui ne se poseront plus demain ?

• **Propos recueillis par Ariane Ioannides**

### MALAISE DANS LE TRAVAIL

Ce thème est plus que jamais d'actualité. L'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE) publie chaque année depuis cinq ans avec l'Institut Randstad une recension et une analyse des faits religieux en entreprise. C'est un phénomène relativement récent mais indéniablement croissant. Selon la dernière enquête de ces organismes, 65% des salariés et salariées interrogés en 2017 déclarent « observer de façon régulière ou occasionnelle des faits religieux dans leur situation de travail ». Cette réalité n'a rien de délictueux. Les cas conflictuels tournent autour de 7%. C'est à ces cas que Denis Maillard consacre la première partie de son livre *Malaise dans le travail*. Il y fait apparaître le cas spécifique de la RATP où une politique de recrutement peu réfléchie a généré une situation difficile à gérer par la multiplication d'accommodements peu raisonnables. Mais ailleurs aussi, les polémiques mal informées se multiplient sur le port de signes religieux, les demandes de nourriture halal ou de jours de congés spécifiques, l'égalité femmes-hommes... Des solutions concrètes conformes au droit positif, rappelées notamment par l'Observatoire de la laïcité, existent pourtant. Certaines sont évoquées dans le deuxième chapitre sur le fait religieux comme révélateur des mutations du monde du travail. L'exercice est plus théorique. L'auteur évoque le retour d'une oubliée : la religion et propose une description de l'« islamisation » dans le monde du travail.

*Quand la religion s'invite dans l'entreprise, éditions Fayard, 232 pages, 18€.*



## SPECTACLES EN RECOMMANDÉ

## « Un vrai travail collectif »

Ancien enseignant, Jean-Noël Matray est chargé de mission « spectacle vivant » au sein de la Ligue. Il nous parle de Spectacles en recommandé, dont la prochaine édition aura lieu du 15 au 19 janvier 2018, à Clermont-Ferrand. Cet événement présente aux professionnels 20 spectacles « jeune public » en une semaine, afin qu'ils soient ensuite joués au sein du réseau de la Ligue.

*Les Idées en mouvement : Quelle est l'importance du spectacle vivant pour la Ligue ?*

**Jean-Noël Matray :** La Ligue a investi ce champ peu après qu'apparaisse, dans les années 70-80, une création de qualité, portée notamment par le travail de Jean-Pierre Lescot, Françoise Pillet, André Loncin... Des artistes majeurs, mais qui avaient du mal à diffuser leurs spectacles. La Ligue, qui était présente sur tout le territoire, a donc monté une agence, afin d'aider les compagnies à se faire connaître et à signer des dates, en présentant leur spectacle aux différents programmeurs.

*SER a encore cette double vocation ?*

Non, au fur et à mesure, le secteur s'est professionnalisé et quand, au début des années 90, les fédérations ont pu signer directement avec les compagnies, il n'y avait plus besoin d'intermédiaire. SER est plutôt devenu une rencontre entre professionnels du spectacle vivant. Cependant, pour la deuxième fois, nous avons lancé cette année un projet de coproduction et grâce aux fédérations participantes, nous avons réuni la somme de 7 500 euros pour aider une compagnie à réaliser un projet. Nous nous engageons aussi à accueillir le spectacle en 2019.

*C'est donc un événement itinérant ?*

Oui, il a quitté la Rochelle en 1998 pour être accueilli dans une ville différente chaque année et ainsi, mettre en valeur le travail du réseau local. L'itinérance, c'était déjà quelque chose que l'on connaissait avec le cinéma, mais organiser 20 représentations, avec des comédiens, du matériel, des décors... ce n'est pas tout à fait pareil ! Cela nécessite de nouer des partenariats avec des théâtres, de négocier des financements, d'accueillir des scolaires, etc. Certains spectacles se jouent devant 50 spectateurs lorsqu'ils sont très jeunes, d'autres 120 à 150, quand il s'agit de danse ou de musique. Il faut avoir les reins solides. Cela explique que certaines villes l'ont accueilli plusieurs fois, comme Laval, Besançon, Poitiers...

« Cet événement permet, au cours des deux années suivantes, la programmation de près de 400 représentations dans le réseau de la Ligue, mais aussi à l'extérieur. »

*Qui décide de la programmation ?*

C'est un travail collectif... ce qui n'existe, je crois, nulle part ailleurs ! Nous sommes près de 25 volontaires du réseau de la Ligue à travailler dessus. Nous allons voir des spectacles partout en France et en Europe, avant de nous réunir ensemble à Paris, trois fois par an, afin d'évoquer ce que nous avons vu, de défendre nos coups de cœur et de réfléchir ensemble à la programmation des prochaines rencontres. C'est très dur de n'en garder que vingt !

*Quel est le thème de la prochaine édition ?*

Il n'y a pas vraiment de ligne artistique et nous essayons plutôt de varier les genres. À travers notre offre, nous cherchons à balayer tous les champs artistiques, les esthétiques, les formats, les âges... car nous sommes là pour alimenter la programmation de tout le réseau de la Ligue et lui permettre de compléter ses propres trouvailles.

*Les fédérations peuvent donc venir compléter leur programmation ?*

À vrai dire, ce que nous proposons, c'est moins de venir picorer un spectacle ou deux, que de passer la semaine tous ensemble, afin de se laisser surprendre par des spectacles auxquels on n'aurait pas pensé ou de nouer de nouveaux contacts. Car cela permet de partager des moments, comme des repas avec les comédiens, les auteurs, les techniciens, les autres programmeurs... ce qui permet d'apprendre à se connaître et peut nourrir de futures collaborations.

*Et du côté des compagnies, c'est un enjeu important ?*

Ce n'est pas anodin, car d'après notre enquête, cet événement permet, au cours des deux années suivantes, la programmation de près de 400 représentations dans le réseau de la Ligue, mais aussi à l'extérieur. Pour certaines, cela a déclenché de beaux succès, je pense à la compagnie israélienne Ambulo Théâtre : nous avons été les premiers à accueillir *Louis enfant de la nuit*, un spectacle de marionnettes qui a tourné ensuite dans toute l'Europe et effectué plus de 1 000 représentations ! Il y a aussi le spectacle *Soupe nuages* noir de la compagnie portugaise Caotica, qui a ensuite été joué dans toute la France, ou encore la Compagnie des O, dont les pièces sont maintenant éditées. Cela ne se produit pas chaque année, mais il y a des dizaines de réussites !

*Comment trouvez-vous les spectacles ?*

Nous écoutons toutes les recommandations. Le spectacle de Caotica, par exemple, nous a été recommandé par un agent artistique travaillant en Belgique, qui en avait discuté avec un collègue portugais. Nous sommes allés le voir et il nous a bien plu : une es-



© DR

thétique naïve, un sujet portant sur la mémoire et l'enfance (la transmission d'une recette entre une grand-mère et son petit-fils), le partage d'une soupe, avec le public, après le spectacle. Nous faisons également confiance à des compagnies avec lesquelles nous avons déjà collaboré : cette année, quatre spectacles seront présentés alors qu'ils n'étaient pas encore créés cet automne.

*Quels sont vos critères ?*

Impossible à dire, c'est toujours un pari bien-sûr. Mais ce qu'il faut, c'est que la compagnie ait envie, de son côté, de jouer dans le réseau de la Ligue, ce qui n'est pas toujours d'un grand confort. À côté des théâtres classiques, les compagnies peuvent aussi jouer dans des lieux qui ne sont pas équipés, des salles de classe, des bibliothèques, des salles des fêtes... il y a tous les cas de figure. Mais cela permet de rencontrer des publics scolaires très variés.

*SER, est-ce uniquement du spectacle ?*

Non et l'édition 2018 comportera une formation, des conférences et des tables rondes destinées aux programmeurs et au réseau de la Ligue : Comment proposer une offre sur son territoire ? Comment développer un projet en milieu pénitentiaire ? Comment organiser un atelier d'écriture théâtrale pour les adolescents ? Nous essayons de ne pas faire de « diffusion sèche », mais de favoriser des projets qui accompagnent le spectacle par des temps d'échanges avec les enfants. Cela correspond aux trois piliers de l'éducation artistique, qui sont la rencontre des œuvres, la pratique théâtrale et l'appropriation du spectacle vivant. Bien sûr, on ne peut pas le faire systématiquement, mais cela fait partie, à la Ligue, de notre mission.

*Quelles sont les pistes pour l'avenir ?*

Nous aimerions élargir notre offre : nous nous sommes aperçus que certaines collectivités locales n'avaient pas de programmeurs dédiés ni les moyens de se déplacer et d'assister aux festivals. Nous aimerions travailler avec elles et leur proposer à l'avenir une offre susceptible de les intéresser, avec des projets qui leur correspondent.

Nous aimerions également renforcer nos liens avec l'Éducation nationale. Si nous organisons ponctuellement des formations ou des rencontres avec les Délégations académiques à l'action culturelle, ou si nous les invitons parfois dans nos comités de pilotage, nous aimerions voir ces relations se pérenniser, via une impulsion nationale.

*Et sur la forme de « Spectacles en recommandé » ?*

Malheureusement, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile, quand on est programmeur, de se mobiliser une semaine entière pour assister à tous les spectacles. Nous réfléchissons donc à assouplir notre formule, avec la possibilité, par exemple, de suivre un parcours axé sur un genre artistique ou un âge spécifique, ou bien de se construire un parcours à la carte en fonction de ses besoins sur une ou deux journées. C'est en cours de réflexion, car cela nécessitera d'augmenter le nombre de représentations, jusqu'à une trentaine, mais cela pourrait commencer dès 2019 à l'édition de Bourges !

• Propos recueillis par Agnès Morel



© cie Zapi Rouge

## La Ligue du Puy-de-Dôme, un hôte « enchanté »

*En 2018, c'est la fédération du Puy-de-Dôme qui accueille le festival. Un projet qui a mobilisé toutes les équipes, salariés comme bénévoles, et qui a nécessité un an et demi de préparation. Un projet fédérateur donc, qui permet, au-delà de l'événement, de créer de nouveaux partenariats, avec les écoles notamment.*

**C**ela fait plusieurs années qu'Anne-Sophie Ricou, responsable du service « culture, éducation, jeunesse » de la Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme, assiste à Spectacles en recommandé. Quand la décision fut prise de l'organiser à Clermont-Ferrand, cela a été pour elle un « enchantement ».

« Bien sûr, ce n'est pas moi toute seule qui ai choisi la programmation, nous sommes une vingtaine » explique-t-elle. « Mais j'ai réussi à défendre quelques coups de cœur, des compagnies avec lesquelles je travaille régulièrement : Le théâtre du Pélican, Lili label, Entre eux deux rives, Le voyageur debout... »

Cependant, organiser une semaine de spectacles, avec 5 à 6 représentations qui s'enchaînent de 9h à 23h... ce n'est pas une mince affaire. « Afin de garantir la faisabilité

du projet, il a fallu très vite trouver des lieux. » La fédération a même aménagé une maison de quartier et une salle de meeting politique très éloignées, a priori, de cette fonction.

Sans surprise, le plus lourd consista à monter le volet logistique : c'est à l'équipe locale de mettre en place les repas, les transports et l'hébergement des spectateurs. Une centaine. « Ce que nous proposons, c'est de poser sa voiture en début de semaine et de prendre notre bus », explique-t-elle. Objectif : se concentrer sur la programmation. Idem du côté des compagnies, pour lesquelles SER représente un véritable enjeu : « Si leur spectacle plaît, il pourra tourner dans le réseau pendant 2 à 3 ans. »

Le coût ? Près de 80 000 euros en comptant le cachet des professionnels. Pour boucler le budget, il a fallu trouver d'autres par-

tenaires que le ministère de la Culture et la DRAC. « Heureusement, la ville de Clermont-Ferrand a été très vite emballée : le contexte était favorable, elle souhaitait candidater au label "Capitale européenne de la culture". Résultat : elle nous a beaucoup aidé en débloquant des financements et en mettant à notre disposition un lieu central : la Cour des trois coquins. » Un partenariat d'autant plus intéressant que les salles qui accueillent jusque-là la programmation « Jeune public » étaient plutôt situées en zone rurale.

### DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES

L'événement est aussi l'occasion de resserrer les liens avec l'Éducation nationale. Car Spectacles en recommandé, c'est également un accompagnement à l'éducation

artistique. « Nous irons dans les écoles et les collèges, rencontrer les élèves, afin de leur présenter, en amont, ce qu'est le spectacle vivant, puis, après les représentations, leur permettre d'échanger avec les comédiens ou d'assister au démontage d'un spectacle. » Près de 300 élèves sont concernés.

Toute cette organisation a représenté un an et demi de travail : son propre service, auquel se sont joints progressivement les autres salariés et des bénévoles. « Tout le monde a travaillé ensemble et c'est l'une des seules manifestations à l'avoir permis » sourit Anne-Sophie Ricou. Qui espère que ce travail se traduise, au-delà du festival, par des partenariats à long terme : de quoi enrichir le quotidien de la fédération.

• A.M.

## « Une chance pour les années suivantes »

*Après avoir présenté son travail à Spectacles en recommandé, en 2015, la compagnie des O a intégré le réseau de la Ligue de l'enseignement et enchaîné les représentations. Une vraie chance, selon son metteur en scène Nicolas Turon.*

« **C**ela roule très bien. » Quand on lui demande comment va la Compagnie des O, Nicolas Turon son metteur en scène sourit : à raison de 3 représentations par semaine, le programme est bouclé jusqu'à l'automne 2019. Un succès dû notamment à l'événement Spectacles en recommandé, qui leur a ouvert tout le réseau de la Ligue de l'enseignement.

La collaboration a démarré en 2015, après leur participation à l'édition de SER à Perpignan. Ce n'était pas une première : la compagnie avait déjà été pressentie en 2012, mais la représentation n'avait pas fonctionné. « Cela avait même été un vrai bide ! La qualité n'était pas là. À l'époque, nous jouions beaucoup et n'avions pas assez d'espace pour la création... Nous avons dû nous remettre au travail. »

Trois ans après, la compagnie revient, sur recommandation des fédérations du grand Est, d'où elle est originaire. Elle présente alors un spectacle qui commence déjà à tourner sur scène : *À la porte*. Bingo. Les professionnels sont emballés. Pour l'équipe, qui fonctionne en association, avec seulement l'équivalent de 4 employés

à temps plein et « beaucoup de bonnes volontés », c'est le succès. Et le soulagement. « Ce fut une grande chance », confirme Nicolas Turon. « Ce festival, c'est une semaine dans l'année... et il ne faut pas se louper. » Car c'est une occasion en or pour se faire connaître et intégrer un nouveau réseau.

Si, dans le spectacle vivant, il en existe plusieurs, comme le réseau des « scènes nationales », du « théâtre jeune public », etc, la Compagnie des O était particulièrement heureuse d'intégrer celui de la Ligue, dont elle se sentait partager « l'état d'esprit ». « Ce qui nous importe, notamment, c'est la dimension pédagogique, avec la proposition, pratiquement à chaque représentation, d'un atelier de pratique théâtrale. » Concrètement, la compagnie propose ainsi aux classes qui viennent la voir, de travailler ensuite, deux heures, avec les comédiens, sur le plateau. Elle sait également travailler à moyens réduits, avec un spectacle à petit prix, adaptable à n'importe quel lieu. « Nous répondrons "présent" même un lundi matin, à 9 heures, pour jouer dans une salle des fêtes », sourit le metteur en scène.

La tournée de 2015 s'étant bien déroulée, c'est tout naturellement que la compa-



© Clément Martin

gnie se représenta une nouvelle fois, en 2016, au SER d'Épinal, avec la pièce *Fracasse*. Une troisième participation plus facile, après avoir joué un an dans toute la France : « D'emblée, nous avons senti que les professionnels nous portaient un regard bienveillant. » Cette fois, la représentation fut « inoubliable ». Elle leur permit de signer, dans la foulée, 80 nouvelles dates, soit une nouvelle année de tournée... mais également de faire une rencontre cruciale. Dans le public se tenait l'éditeur de théâtre Émile

Lansman, qui fut immédiatement emballé. Dès la fin de la représentation, il leur proposa d'éditer la pièce. « Et il publie aujourd'hui tout notre travail. Lorsqu'on se plante à SER, on est déçu... mais si l'on réussit, c'est une grande chance ! », s'enthousiasme Nicolas Turon. Avant de refaire ses bagages pour une nouvelle représentation. La scène n'attend pas.

• A.M.

<http://www.compagniedeso.com>

## ÉCRITURE INCLUSIVE

# Vers une égalité des sexes et une langue non sexiste ?

Après avoir qualifié l'écriture inclusive de « péril mortel », l'Académie française semble revenir sur une – très – vieille position, et se penchera, d'ici la fin de l'année, sur une plus grande féminisation des titres, des fonctions et des grades.

Un revirement qui semble accompagner les aspirations des Français et des Françaises (allez, on s'y met !) et une évolution de la société.

« Un peu couillon » pour Christophe Castaner, trop complexe pour Jean-Michel Blanquer, banni des textes officiels par Édouard Philippe... L'écriture inclusive a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois. Fin octobre, l'Académie française sonnait une violente charge contre une écriture qui « aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité ». Le débat sur l'écriture inclusive est pourtant un peu plus profond que les récentes prises de position publiques le laissent penser. Et ne se résume pas aux points médians (é.e.s).

## RENDRE VISIBLE LE FÉMININ ET LE MASCULIN

La réflexion autour de l'idée de neutralité dans l'écriture a été amorcée par les mouvements féministes il y a une vingtaine d'années. Mais c'est depuis peu qu'elle fait l'objet d'un débat public. Plus de 300 enseignants ont récemment publié un manifeste pour l'écriture inclusive dans lequel ils s'engagent à ne plus enseigner la règle grammaticale « scélérate » selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin ».

En 1998, une circulaire de Lionel Jospin demandait aux administrations et aux établissements publics de l'État d'appliquer la féminisation des noms de métiers, plus de 10 ans après une circulaire de Laurent Fabius de 1986 restée lettre morte. Plus récemment, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de 2014 consacrait « une approche intégrée de l'égalité », traduction de la politique de *gender mainstreaming* initiée par les instances de l'Union européenne consistant à adopter de façon systématique une perspective de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

L'usage de l'écriture inclusive a été encouragé par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la Ligue de l'enseignement est membre. Ce dernier publiait dès 2015 un guide pratique « une communication sans stéréotype de sexe », soulignant : « Une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles jouent un rôle second. C'est bien parce que le langage est politique que la langue française a été infléchiée délibérément vers le masculin durant plusieurs siècles par les groupes qui s'opposaient à l'égalité des sexes. » Ce guide est à l'époque passé relativement inaperçu.

Concrètement, cette graphie se base sur trois principes :

- Le fait d'accorder les fonctions, grades et titres en fonction du genre : chercheuse, docteur (il faudrait dire doctresse d'ailleurs, lire l'interview d'Eliane Viennot ci-contre),
- L'utilisation du féminin et du masculin quand on parle d'un groupe de personnes soit par la « double-flexion » : les candidates et candidats, soit par le recours au « point milieu » : les candidat-e-s, soit enfin par une reformulation épiciène : les personnalités candidates,
- Enfin, on tente d'éviter le recours aux termes « Femme » et « Homme » avec une majuscule de prestige et on préfère des termes plus neutres, comme « droits humains » plutôt que « droits de l'homme ».

Pour Eliane Viennot, professeure émérite de littérature et historienne, « la langue française n'est pas inégalitaire par

nature (...), ce sont les infléchissements voulus par des hommes à partir du 17<sup>e</sup> siècle qui ont mené progressivement à un effacement du féminin ». Dans l'entretien qu'elle nous accorde, elle privilégie d'ailleurs le terme de langage non sexiste plutôt que d'écriture inclusive pour qualifier cette nécessaire évolution.

## ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES MŒURS

Le lexique, partie immergée de l'iceberg, est en réalité le plus facile à changer. Au Québec par exemple, la féminisation linguistique s'est installée dans les mœurs depuis la fin des années 1970 sans remous particulier alors que la parution du premier manuel scolaire<sup>(1)</sup> féminisant la graphie et la syntaxe à la rentrée a défrayé la chronique et provoqué l'ire de certains intellectuels, parfois de manière très violente.

Les Françaises et les Français semblent plutôt favorables à ce type de graphie. Une récente étude a montré l'adhésion de la population française à l'écriture inclusive, à cette « volonté d'utiliser le genre féminin autant que le masculin à l'écrit ». Selon Harris Interactive pour l'agence de communication Mots-Clés, 75 % des personnes inter-

rogées se disent favorables à cette graphie, une fois les principes de cette écriture expliqués. Pour Raphaël Haddad, fondateur de Mots-Clés qui a commandé l'étude et auteur d'un manuel d'écriture inclusive, le langage constitue un levier puissant pour faire progresser les mentalités.

Plus révélateur, le sondage montre que l'usage de l'écriture inclusive a impacté les réponses des sondés. En résumé : une question formulée de manière non-inclusive (pourriez-vous citer des présentateurs télévisés ?) favorise le choix d'animateurs masculins. Quand on reformule (pourriez-vous citer deux présentateurs ou présentatrices du journal télévisé ?/pourriez-vous citer deux personnes présentant le journal télévisé ?), les réponses sont plus équilibrées.

Selon le linguiste et lexicographe Alain Rey « le caractère belliqueux du débat sur la langue est normal, mais il est particulièrement aigu en France, car, dans ce pays, l'unité linguistique ne s'est pas faite toute seule : elle est le fruit d'une volonté politique qui, au fil des siècles, a toujours engendré de violentes bagarres (...). Réinsuffler de la créativité dans un système aussi contraignant et aussi normalisé que la langue, c'est compliqué : on se heurte à la structure profonde du français. Une langue comme le français, c'est 1 000 ans de pensée et d'expression collective qui façonnent une manière de s'exprimer » (entretien donné au Monde).

Pour le linguiste Alain Bentolila, très opposé à l'écriture inclusive, « tous les signes linguistiques sont (...) arbitraires et tel est, en français, le statut du genre, catégorie de marques distribuées de façon largement aléatoire et qui n'ont que fort peu à voir avec le sexe (...). Une langue ne pourra voir sa structure changer qu'au rythme de l'évolution du peuple qui la parle. » Une langue est en effet vivante et ne se laisse pas toujours enfermée dans une norme. L'heure est peut-être venue...

• Ariane Ioannides

(1) L'ouvrage *Questionner le monde* (Hatier, 160 pages, 13,90 euros) est destiné au cours élémentaire (CE2). Il a été écrit par Sophie Le Callennec, professeure d'histoire-géographie.



© Benoît Debuissier

# « Il y a un besoin de réhabiliter le féminin dans le langage »

*Eliane Viennot est professeuse<sup>(1)</sup> émérite de littérature française de la Renaissance. Elle s'intéresse plus largement aux relations de pouvoir entre les sexes et à leur traitement historiographique sur la longue durée. Pour cette militante féministe, la « masculinisation » de la langue remonte au 17<sup>e</sup> siècle et s'est faite contre les usages des Français. C'est aussi ce qui se passe aujourd'hui autour du (mauvais) débat sur l'écriture inclusive.*

*Les Idées en mouvement :*

*La domination du genre masculin sur le genre féminin a été initiée au 17<sup>e</sup> siècle...*

**Eliane Viennot :** Au début du 17<sup>e</sup> siècle, un mouvement que l'on appelle « puriste » a commencé à faire la police de la langue – ce qui allait de pair avec la monarchie absolue. Ces infléchissements délibérés sont décidés par des lettrés autour de Malherbe pour nettoyer la langue de ses « impuretés » : les gasconismes, les italianismes... Mais dans ce mouvement qui se structure autour de l'Académie française, bras armé de cette politique, il y a aussi toute une coloration masculiniste extrêmement forte. Et ces infléchissements n'allaient pas toucher que le vocabulaire, mais aussi la grammaire.

Cette volonté de changement de la langue, qui allait contre l'usage des Français, a provoqué beaucoup de protestations au sein de l'élite – bien au-delà de la question du masculin/féminin d'ailleurs.

*Cette volonté politique de changer la langue et de la masculiniser est-elle prise dans un contexte où les femmes commencent à s'émanciper ?*

D'après les études historiques que j'ai faites<sup>(2)</sup>, il se passe en effet de grands changements dans la société. D'abord sur le terrain de l'éducation. Depuis le début du 13<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin du 16<sup>e</sup> siècle, il y a un énorme boom éducatif pour les hommes avec la création des universités et des collèges. Les filles, comme les juifs d'ailleurs, en sont exclues, elles ne peuvent recevoir d'instruction que chez elles, si leur famille le veut bien et en a les moyens. Les universités sont faites pour former des experts, pour peupler la fonction publique, et les hommes veulent conserver cette manne pour eux.



La Réforme catholique a mis un terme à cette exclusion, car ses responsables voulaient reconquérir le terrain perdu par l'avancée du protestantisme, et ils ont investi dans l'éducation – des deux sexes (quoique sans entamer le « privilège masculin »). Dès le début du 17<sup>e</sup> siècle des instituts d'Ursulines sont ouverts, puis le mouvement s'amplifie et se laïcise, et des pensions pour filles s'ouvrent dans toutes les villes. Elles commencent donc à rattraper leur retard. Certains lettrés voient cette progression de l'égalité des sexes d'un mauvais œil. L'autre grand changement, qui agace tout autant, c'est que des femmes font carrière dans les lettres. Avant, elles publiaient mais là, ce sont de véritables succès de librairie : Scudéry, La Fayette, Villedieu, Aulnoy... sont célèbrissimes. Ces femmes qui ne sont pas allées à l'université et qui ne siègent pas à l'Académie sont bien vues, on parle d'elles dans le journal de l'époque, *Le Mercure de France* certaines de leurs pièces sont jouées à la Cour, etc.

*À l'époque, on disait donc auteur/ autrice, poète/poétesse...*

Bien sûr, comme juge/jugesse, philosophe/philosophesse, comte/comtesse. Ces mots viennent le plus souvent du latin, et l'usage des deux termes pour un même métier ou une même fonction re-

lève du logiciel des langues romaines. Pour décrire des activités humaines, il y a toujours des binômes masculin et féminin parce que ce sont des hommes et des femmes qui les exercent. Il n'y a d'ailleurs que les mots féminins désignant les activités prestigieuses, celles que les hommes estimaient leur chasse gardée, qui ont fait l'objet des préoccupations et du combat des « puristes ».

Premier phénomène : des mots comme autrice, écrivaine, médecine, peintresse, poétesse... sont condamnés, et nous sommes obligés aujourd'hui de les ressusciter. Deuxième phénomène : le pronom attribut « la » est condamné (avant les femmes disait : je suis sûre de moi et je la resterai), sous prétexte que « le » est une forme neutre. Troisième phénomène : l'ancien accord de proximité est condamné, au profit de l'accord selon « le genre le plus noble » (reformulé sous la III<sup>e</sup> République en « le masculin l'emporte sur le féminin »). Quatrième phénomène : des formes qui variaient en genre et en nombre sont « bloquées » sur le masculin singulier (on les dit aujourd'hui « invariables ») ; par exemple, on disait « Madame étante en bonne santé, habitante... ». Enfin, il y a toute la promotion du mot « homme », au singulier, pour parler soi-disant de l'espèce humaine, en réalité seulement des mâles

comme on le voit avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui a concerné tous les hommes dès 1793, mais aucune femme jusqu'en 1944.

Toutes ces réformes ont cependant eu du mal à passer, malgré l'Académie, car il n'y avait pas de vecteur capable de les mettre en œuvre. C'est l'école primaire obligatoire qui y est parvenue.

*L'Académie française a parlé de l'écriture inclusive comme d'un « péril mortel » (elle se ravise un peu depuis), le Premier ministre Édouard Philippe a décidé de la bannir des textes officiels. D'autres s'insurgent contre une règle grammaticale « scélérate » qui voit le masculin l'emporter sur le féminin.*

*Le débat est crispé...*

Ce que l'on appelle aujourd'hui « écriture inclusive » n'est pas un bon terme. Il serait plus juste d'utiliser l'expression « langage non sexiste ». Un langage non sexiste, c'est d'abord utiliser des termes féminins pour parler des femmes. Ce point est une base absolue. C'est pourquoi, comme une femme est actrice et pas acteur, elle est autrice et pas auteur – ni même auteure. Ensuite, il faut tâcher de rompre avec les énoncés qui sont censés parler des deux sexes alors qu'on ne voit ou n'entend que du masculin. C'est un effort plus vaste. Par exemple, si l'on fait un article sur le corps professoral, on doit parler et écrire des enseignants et des enseignantes. Il faut utiliser les mots, et s'intéresser aux personnes qu'ils désignent.

À l'écrit, on veut souvent aller plus vite. Alors, pour ça aussi, on a inventé des abréviations. On a commencé par des parenthèses et on a bricolé des mots, du type lycéen(ne), étudiant(e), ou lycéen-ne-s, étudiant-e-s, pour faire réapparaître le féminin sans avoir à faire la double flexion en toutes lettres. Mais à l'oral, la parenthèse ou le tiret – et aujourd'hui le point – ne se disent pas ! On doit prononcer les deux mots.

La discussion d'aujourd'hui est donc en partie sans objet : on n'empêchera jamais les gens qui veulent user d'abréviations de le faire, soit par paresse, soit parce que la place est restreinte. Le seul débat que l'on devrait avoir, c'est : laisse-t-on les gens bricoler ou préconise-t-on des règles et des bonnes pratiques ? Les polémiques actuelles sont créées ou entretenues pour faire peur, pour retarder les évolutions engendrées par les progrès de l'égalité. Il n'a jamais été question de réécrire les classiques ni de faire des dictées en écriture inclusive !

*Le protocole proposé par le Haut conseil à l'égalité femmes-hommes est-il satisfaisant ?*

À mon avis, non. Il n'est pas encore au point. Plusieurs experts pensent par exemple que le point milieu ne doit être utilisé que pour séparer la forme masculine de la forme féminine, et non le singulier du pluriel, issu des parenthèses (« lycéen-nes » et pas « lycéen-ne-s »). Par ailleurs, les mots qui n'ont qu'une ou deux lettres de différence (étudiant-e, collégien-ne) ne peuvent sans doute pas être abrégés comme ceux qui en ont plusieurs (acteurs/actrices). Les prochains mois verront émerger un protocole plus simple et plus lisible, j'en suis sûre, car la plupart des parties en présence sont conscientes de cette nécessité.

*Le langage influencerait donc la pensée...*

J'en suis convaincue. Il ne s'agit pas tant de savoir si le langage est premier ou second par rapport aux changements sociaux, mais de réaliser que les modifications de la langue accompagnent les changements des mentalités. Si depuis 10 ans, on bricole l'écriture dans les énoncés sur les humains, c'est parce qu'on a progressé dans l'égalité des sexes. Bien sûr, il n'y a pas que le langage qui assujettit les femmes mais il fait partie de l'ensemble des phénomènes, comme les salaires, les coutumes, les droits. Tout serait touchable, sauf le langage ? Bien sûr que non. C'est en quelque sorte De Gaulle qui a inventé le langage inclusif, en commençant ses discours par « Françaises, Français ». Parce que le monde avait changé : à partir du moment où les femmes votaient, il fallait bien s'adresser à elles. L'Académie ne s'est pas privée de crier au ridicule, mais cela n'a rien changé : les politiques parlent aujourd'hui aux électeurs et aux électrices, sans exception, parce qu'elles et ils veulent être élus<sup>(3)</sup> ! Le langage accompagne le changement des mœurs : soit on l'aide, soit on le freine.

• **Propos recueillis par Ariane Ioannides**

(1) Non, ce n'est pas une faute de frappe. Eliane Viennot revendique ce terme vieux de plusieurs siècles.

(2) *La France, les femmes et le pouvoir*, vol. 2 : *Les résistances de la société, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2008.

(3) Accord de proximité. Pour plus d'informations, Eliane Viennot tient un site « Pour un langage non sexiste ». Revue de presse, publications sur le sujet, préconisations sont consultables : <http://www.elianeviennot.fr/Langue.html>

# Les combattantes du sport féminin

*Si l'égalité femmes-hommes progresse dans le monde sportif – même si le chemin à parcourir demeure encore long – c'est grâce à la mobilisation tenace de certaines femmes. Politiques, militantes associatives, féministes, sportives, sociologues engagées.*

Quand les médias évoquent l'équipe de France de foot, de tennis ou de hand, il est entendu qu'il s'agit de l'équipe masculine. S'il est question de l'équipe de France féminine, le qualificatif est systématiquement ajouté. « Ces mots viennent nous rappeler une réalité : le sport est porteur d'une vision essentialiste qui fait de lui un univers par nature masculin. Le sport masculin reste la référence ultime, tandis que le sport féminin ne serait pas du vrai sport » analyse Béatrice Barbusse, maître de conférences en sociologie à l'université Paris-Est-Créteil, ancienne sportive de haut niveau en handball<sup>(1)</sup>. Un postulat qui reste à déboulonner et qui explique en grande partie les nombreux préjugés sexistes et discriminations subis par les femmes dans le milieu sportif, mais aussi la relative méconnaissance du grand public pour ce qu'est le sport féminin, sa diversité et sa qualité.

## UNE MÉDIATISATION EN HAUSSE

En 2014, une femme, Nathalie Sonnac, présidente du groupe de travail « Sport » du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), décide qu'on ne peut plus se

contenter de ne consacrer que 7 % du volume horaire des retransmissions sportives aux femmes (et donc d'en accorder 93 % aux hommes). Elle lance alors les « 24 heures du sport féminin » : un week-end entier durant lequel les chaînes TV sont encouragées à bouleverser leurs grilles de programmes pour valoriser la pratique sportive des femmes.

Qu'a donné cette action volontariste, reconduite chaque année depuis<sup>(2)</sup>? Une nette progression dans les chiffres puisque le CSA estime que le sport féminin a représenté entre 16 % et 20 % du volume horaire des retransmissions sportives en 2016. Ces chiffres masquent toutefois d'autres inégalités : difficile de comparer la retransmission relativement confidentielle d'un match de l'équipe de France féminine sur C8 avec l'exposition maximale des hommes sur TF1 !

« La médiatisation pour assurer une meilleure visibilité des sportives, des dirigeantes de clubs, des entraîneuses, des femmes arbitres est une priorité absolue. On ne peut pas demander à une petite fille de devenir ce qu'elle ne voit jamais, ce dont elle n'entend jamais parler ! Grâce à cette médiatisation, les filles

découvrent des modèles inspirants, des figures d'identification » insiste Béatrice Barbusse.

## DES STÉRÉOTYPES À LA VIE DURE

Et dans la presse écrite? En octobre dernier, l'association Les Dégommeuses, qui lutte contre toute forme de discrimination dans le football, a sollicité la spécialiste des médias Alice Cofin pour analyser les articles consacrés au foot féminin dans dix titres nationaux et régionaux. « À peine 2 % des pages dévolues au foot concernaient le foot féminin. Plus ennuyeux, les sportives étaient rarement sollicitées pour s'exprimer elles-mêmes sur leurs performances, les journalistes préférant faire parler des hommes : le président du club, l'entraîneur ou même le jardinier s'occupant de la pelouse sur laquelle elles avaient joué ! Les nombreuses inexactitudes, les noms des joueuses écorchés ou intervertis témoignaient aussi d'une réelle méconnaissance des journalistes pour le foot féminin » explique Veronica Nosedà, membre des Dégommeuses.

Par ailleurs, pour produire des effets, la mise en visibilité des femmes du sport ne saurait se limiter aux médias traditionnels. Elle doit aussi concerner les manuels scolaires, la littérature enfantine, les productions cinématographiques, etc. Et là, nous sommes loin du compte... y compris d'ailleurs dans les catalogues des grandes enseignes vendant des vêtements de sport ! Une étude comparative menée par l'association Egal Sport sur les catalogues de la rentrée 2017-2018 de Décathlon, Go Sport, Intersport et Sport 2000, montre en effet que les femmes et les jeunes filles n'apparaissent que dans un tiers des pho-

« Les sportives [footballeuses] étaient rarement sollicitées pour s'exprimer elles-mêmes sur leurs performances, les journalistes préférant faire parler des hommes : le président du club, l'entraîneur... »

tos, et exclusivement dans des activités considérées comme féminines : danse, fitness, marche, natation. Aux hommes, le foot et le rugby. « Ces marchands savent pertinemment qu'en s'appuyant sur ces vieux clichés de genre solidement ancrés dans notre société, ils vendront ! » s'insurge Catherine Louveau, sociologue et professeure émérite des Universités, à l'initiative de cette étude.

## UNE PRATIQUE INÉGALITAIRE

Autre enjeu de taille : la réduction des inégalités de pratique entre filles et garçons. Selon une étude de l'Insee de novembre 2017, une femme a 20 % de chances en moins de pratiquer une activité physique qu'un homme. Et de fait, tandis que 45 % des garçons de 16-24 ans pratiquent une activité une fois par semaine, les filles du même âge ne sont que 33 % à le faire. Au sein des différentes fédérations sportives, on ne compte que 37,2 % de licenciées, lesquelles sont très peu représentées dans les sports collectifs et de raquette mais ultra-majoritaires en danse, gymnastique et équitation.

Là encore, les stéréotypes de genre contribuent à expliquer ces spécificités. « Tandis que les petits garçons sont très tôt encouragés à explorer le monde au travers de jeux moteurs les inscrivant dans une motricité active, les petites filles sont plutôt cantonnées à des jeux d'intérieur, calmes et statiques. Alors que les petits garçons sont attendus du côté de la force physique, les petites filles sont attendues du côté de l'esthétique » analyse Catherine Louveau. De quoi, selon elle, faire germer dans la tête de toutes ces fillettes des interdits ensuite difficiles à dépasser : « le sport, ça n'est pas pour moi » ou « ce sport-là n'est pas pour moi ».

## UN MODÈLE ASSOCIATIF À RÉNOVER

Mais notre modèle associatif est sans doute lui aussi en cause dans cette pratique à deux vitesses. « Quand une femme veut faire du sport et qu'elle frappe à la porte d'un club, il y a de grandes chances pour qu'elle reparte en courant ! remarque Marie-Françoise Potereau, vice-présidente de la Fédération française de cyclisme et présidente de l'association FemixSports. Elle s'entend dire que tel club n'accepte pas les femmes : dans le cyclisme, par exemple, c'est encore fréquent. Ou bien on l'interroge d'emblée sur ses performances, on lui parle du programme à venir des compétitions, en lui précisant bien que le club n'accueille pas de pratiquants à l'heure du déjeuner. Bref, autant d'éléments qui sont souvent à l'exact opposé de ses attentes et aspirations ! »

D'après cette ancienne sportive de haut niveau, les clubs sportifs doivent absolument revoir de fond en comble leur mode de fonctionnement s'ils veulent attirer les femmes, susciter chez elles un désir de sport. « Elles ont aussi besoin de se retrouver entre elles pour pratiquer, dans un



▲ Aminata Diallo de l'équipe de France de football, aux côtés de Kosovare Asllani de l'équipe de Suède.





© Ufolep

## VIOLENCES SEXUELLES: UNE OMERTA PLUS FORTE QU'AILLEURS?

Dans l'univers sportif, tous les facteurs sont hélas réunis pour que surviennent des abus sexuels. Une tradition machiste bien ancrée, le pouvoir encore très majoritairement aux mains des hommes, des enjeux relationnels particuliers entre les entraîneurs et les joueuses pouvant aisément tourner à l'emprise. D'ailleurs, une étude menée en 2009 par le ministère des Sports révélait que 11,2% des athlètes étaient exposés aux violences sexuelles. Alors pourquoi la parole ne se libère-t-elle pas dans ce milieu comme dans d'autres, dans le sillage de l'affaire Weinstein et du hashtag #balancetonporc? L'omerta serait-elle plus puissante ici qu'ailleurs? « *Absolument pas!* » répond la ministre des Sports Laura Flessel dans une interview donnée à *L'Express* en novembre. Selon elle, le ministère et les fédérations ont su traiter le problème il y a plusieurs années déjà: si aucun cas ne remonte, c'est qu'il n'y a pas de cas...

Des déclarations que le Comité Éthique et Sport, association qui milite pour sensibiliser l'opinion aux violences sexuelles dans le sport, a eu du mal à entendre. « *Pour les sportives que nous accompagnons actuellement dans des démarches de dénonciation, ces propos sont une violence redoublée! Elles se sentent déniées dans leur souffrance, bafouées* » explique Véronique Lebar, médecin et présidente du Comité Éthique et Sport. « *Le profil type de la sportive qui nous appelle sur le numéro mis à disposition par notre association est celle qui s'est faite violer par son entraîneur. Elle parle parce qu'elle est en passe de sortir du milieu du sport ou vient juste d'en sortir. Tant qu'elle était à l'intérieur, les risques étaient trop grands à dénoncer tant la pression est forte, tant la solidarité autour des prédateurs prévaut sur tout le reste* » poursuit-elle. D'ailleurs, le hashtag #liberetonspport lancé par l'association n'a engendré que 20% de hausse des appels téléphoniques. La preuve, selon Véronique Lebar, que la loi du silence n'a pas fini de régner sur le sport.

climat de bienveillance et de partage non compétitif, à des horaires où elles ne sont pas au travail ou en train de s'occuper de leurs enfants. Il faut comprendre que ce modèle sportif fait par les hommes pour les hommes a vécu!» assène-t-elle.

Ce message, l'Ufolep l'a reçu cinq sur cinq et l'applique dans son programme « Toutes sportives », dédié spécifiquement au public féminin. Avec notamment un tarif préférentiel sur la licence et des événements 100% féminins organisés par des clubs Ufolep. Symboliquement, avec 51% des effectifs les femmes sont même majoritaires dans la fédération, même si elles demeurent prin-

cipalement présentes dans les activités gymniques, sportives ou de bien-être.

### DES FEMMES AUX MANETTES

Pour que la cause des femmes dans le sport avance, il est également nécessaire qu'elle soit portée dans les instances dirigeantes des fédérations et dans les fonctions de management, d'entraînement et d'arbitrage. Certaines femmes politiques ont eu le courage de s'emparer de ces dossiers, avec détermination. Comme Valérie Fourneyron: en 2012, alors ministre des Sports, elle oblige les fédérations à adopter des plans de féminisation, sous peine de

voir leurs moyens financiers réduits. Cinq ans plus tard, 89 fédérations sur 113 se sont inscrites dans ces plans, avec la possibilité de privilégier certains des cinq axes retenus: féminisation des instances dirigeantes, de l'encadrement technique et de l'arbitrage, promotion des femmes dans le sport de haut niveau, médiatisation et développement de la pratique féminine. Ce qui signifie quand même que 24 préfèrent encore pâtir financièrement de leur conservatisme plutôt que d'évoluer...

En août 2014, une nouvelle pierre à l'édifice a été ajoutée avec la loi « pour l'égalité réelle des femmes et des hommes » déposée par Najat Vallaud-Belkacem alors ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Désormais, des quotas de femmes doivent être respectés dans les comités directeurs des fédérations. « *Cette loi a permis une avancée significative. Elle a obligé les fédérations à aller chercher des femmes pour leurs bureaux exécutifs, leurs conseils fédéraux et elles les ont trouvées! Ce qui se fait au début sous la contrainte deviendra peu à peu naturel* » estime Marie-Françoise Potereau, qui est également conseillère interfédérale en charge de l'égalité et la mixité au ministère des Sports.

### DES CHASSES GARDÉES?

Côté encadrement et technique, la progression est plus laborieuse. L'Hexagone ne compte actuellement que douze femmes directrices techniques nationales (DTN). De même, elles ne représentent que 20% des arbitres et entraîneurs, comme si elles devaient encore faire la preuve de leurs compétences dans ces domaines. « *S'il y a de plus en plus de premières fois, le chemin est encore long* » constate Béatrice Barbusse. La sociologue raconte ainsi dans son ouvrage que l'arbitre internationale de hockey sur glace Charlotte Girard a été victime en 2015 d'une « main aux fesses » de la part

d'un des joueurs. Aucun des arbitres hommes présents ce jour-là n'a pris sa défense, et le joueur en question s'est étonné qu'elle en fasse toute une histoire. À se demander si ce sexisme agressif et violent serait une arme utilisée par certains hommes pour défendre des territoires qu'ils entendent bien ne pas céder...

La Conférence permanente du sport féminin, installée conjointement en septembre dernier par Laura Flessel, ministre des Sports, et Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, se penchera-t-elle sur cet aspect rarement évoqué de la féminisation du sport en France? Peut-être dans le premier de ses rapports annuels, qui auront la double fonction de faire état des progrès réalisés et d'agir comme un aiguillon!

• Isabelle Gravillon

(1) Auteure de *Du sexisme dans le sport*, éditions Anamosa, 2016.

(2) En 2016, l'événement est devenu les « 4 saisons du sport féminin », avec plusieurs temps forts dans l'année et le concours de plusieurs ministères ainsi que du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). L'opération devrait être reconduite en 2018.

## DES SPORTIVES ENCORE PEU MOBILISÉES

Le chemin qui reste à parcourir ne pourra se faire sans l'implication massive des principales intéressées, les sportives elles-mêmes. Ailleurs dans le monde, elles haussent le ton pour se faire entendre. Aux États-Unis en 2016, cinq joueuses internationales de soccer (football) ont attaqué en justice leur fédération pour discrimination salariale et décroché un doublement de leurs salaires. En Norvège, en octobre dernier, les joueuses de foot ont elles aussi obtenu de leur fédération l'égalité salariale. Les Danoises ont quant à elles forcé leurs instances dirigeantes à repousser un match de qualification pour le Mondial 2019 jusqu'à ce que soient entendue leur revendication d'alignement de leur rémunération sur celle des hommes...

En France, pas de bras de fer sur l'inégalité salariale, sauf peut-être dans le tennis concernant les primes du tournoi de Roland-Garros. Et très peu de vagues autour des autres sujets touchant aux discriminations que subissent les sportives. Nos championnes hexagonales seraient-elles muettes? « *Le silence des sportives reflète le conservatisme de la société française! Il n'est pas facile pour elles de s'exprimer dans un tel contexte. Beaucoup se disent qu'il est déjà heureux qu'elles aient pu en arriver là et hésitent à se faire remarquer, au risque de perdre ce qu'elles ont obtenu* » note Veronica Noseda, des Dégommeuses.

« *Dans le milieu sportif, le féminisme est littéralement un gros mot! Il faut un courage énorme pour s'en revendiquer. Et puis de nombreuses sportives n'ont pas de conscience de genre: la conscience d'appartenir à un genre qui est discriminé et dominé. Il leur manque donc une motivation essentielle pour passer à l'action* » analyse la sociologue Béatrice Barbusse. Mais les associations féministes n'ont pas dit leur dernier mot et certaines sont bien décidées à se battre pour les sportives, y compris malgré elles! Comme l'affirmait, dès 2012, l'association Femmes Solidaires en lançant son opération éponyme: « Sport, pas de filles hors-jeu! ». I.G.



© Benoit Debuissier

# Associations : quel avenir sans les contrats aidés ?

La décision brutale du gouvernement de diminuer le nombre de contrats aidés a surpris le monde associatif. Surpris par l'ampleur de la coupe (250 000 contrats aidés en moins) et d'autant plus affecté que cette annonce s'ajoutait à une série de mesures défavorables à la vie associative : réforme de l'ISF qui rend la collecte de dons plus difficile, fin de la réserve parlementaire qui soutenait de nombreux projets associatifs de proximité et, surtout, coupes budgétaires pour les collectivités locales (300 millions d'euros versés en moins), qui ont désormais un impact lourd sur les associations. Alors que parallèlement, ces mêmes collectivités choisissent massivement de revenir à la semaine de 4 jours, ce sont des milliers de postes d'animateurs en centres de loisirs, embauchés avec des contrats aidés, qui sont aujourd'hui menacés (page 14).

Pour sensibiliser l'opinion publique et les décideurs aux conséquences de ces décisions budgétaires, la Ligue de l'enseignement s'est engagée avec le Mouvement associatif dans la campagne #DUTILITECITOYENNE (page 12). Centrée sur des témoignages, cette campagne illustre l'utilité sociale des contrats aidés pour les personnes en insertion, pour les associations et pour les publics bénéficiant des activités développées (page 15). Clubs sportifs, centres sociaux, centres de loisirs, festivals, épiceries sociales : les associations apportent en effet des réponses essentielles aux besoins sociaux sur les territoires. Actrices de proximité, elles accompagnent les citoyens dans leur vie quotidienne. Sans contrats

aidés, certaines d'entre elles proposeront mois d'activités ou un service « dégradé » (page 13). Aujourd'hui, la situation sur le terrain est complexe : certaines associations sont prises dans des injonctions contradictoires, entre attentes de services de l'État, des collectivités territoriales pour répondre aux besoins sociaux du territoire et obligation de diminuer l'activité.

Les contrats aidés, qui font partie de la politique de l'emploi en France depuis plus de 30 ans, sont jugés coûteux et peu efficaces pour lutter contre le chômage. Les études citées pour justifier les gels montrent en effet des résultats mitigés et certains effets pervers. Mais cela dépend du type de contrats et des secteurs (marchand ou non marchand). Ainsi, les emplois d'avenir dans le secteur non marchand ont fait la preuve de leur efficacité. Bien entendu, le fléchage des contrats vers des publics fragilisés, l'accès à une formation de qualité et l'accompagnement de la personne sont des facteurs déterminants pour faire d'un contrat aidé un levier pertinent pour l'insertion professionnelle (page 11). Alors investissement social ? Financement public intenable ? Peu d'études évaluent réellement l'impact de l'ensemble des politiques publiques sur l'emploi. Au-delà des contrats aidés, il est sans doute temps aujourd'hui d'avoir un débat serein et construit sur le sujet.

## DANS CE DOSSIER

### ANALYSE

- › Les contrats aidés sont-ils vraiment inefficaces ?
- › L'acteur associatif doit tenir le cap de l'exemplarité », interview de Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif

### REPORTAGES

- › Sans contrats aidés, l'association LIRE propose un service « dégradé »
- › Gel des contrats aidés : « on est en train de sacrifier la plus-value éducative de l'offre périscolaire »
- › « Nous, la ville, nous n'avons pas les moyens de compenser la perte de ces emplois aidés », interview de Selima Saadi, adjointe au maire de Metz

Rédactrices en chef du dossier :  
Ariane Ioannides et Marie Lamy

## ANALYSE

# Les contrats aidés sont-ils vraiment inefficaces ?

*En annonçant cet été la baisse des contrats aidés en 2017, le gouvernement a suscité de fortes protestations au sein des collectivités locales et des associations. Jugés trop coûteux et peu efficaces dans la lutte contre le chômage, ces contrats font pourtant partie de la politique de l'emploi depuis plus de 30 ans, à droite comme à gauche.*

Un contrat aidé permet aux recruteurs d'employer des personnes éloignées de l'emploi grâce à un allègement du coût du travail au travers d'aides directes ou indirectes. Il existait en 2016 environ 460 000 contrats aidés en France, deux fois moins qu'au début des années 2000. Après une première baisse de l'enveloppe en 2017, 200 000 seulement seront financés en 2018, intégralement dans le secteur non marchand. Pour justifier ces coupes, le gouvernement s'appuie sur les études de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) du ministère du Travail pour dénoncer le caractère « extrêmement coûteux » des contrats, leur « inefficacité dans la lutte contre le chômage » et leur incapacité à jouer un rôle « tremplin pour l'insertion professionnelle ». Ces études sont toutefois plus nuancées qu'il n'y paraît.

## DES EFFETS VARIABLES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE MAIS UN FLÉCHAGE VERS DES PUBLICS FRAGILISÉS

Le gouvernement invoque le faible taux de retour à l'emploi après un contrat aidé. Or, en fléchissant les aides financières octroyées vers les personnes les plus en difficultés sur le marché du travail (les jeunes, les seniors, les peu qualifiés, etc.), les contrats aidés permettent de modifier la structure de la population au chômage, en « limitant les processus d'exclusion durable du marché du travail » souligne la Dares. Ils contribuent à rééquilibrer le marché du travail en faveur des personnes qui en ont le plus besoin. Leurs effets sur l'insertion professionnelle sont variables selon la nature des contrats. Ils sont plus importants dans le secteur marchand où le taux d'insertion dans l'emploi est nettement plus élevé. En 2014, six mois après la fin du contrat aidé, 67 % des personnes qui ont bénéficié d'un CUI-CIE (contrat unique d'insertion dans le secteur marchand) étaient en emploi, contre 41 % pour les personnes sorties d'un CUI-CAE (version non marchande). Mais ce résultat s'explique en partie par le fait que les contrats du secteur non marchand s'adressent à un public plus en difficulté et plus précaire. La part des allocataires de minima sociaux est

notamment plus importante pour les contrats aidés non marchands.

Dans le secteur non marchand<sup>(1)</sup>, les emplois d'avenir, ont fait la preuve de leur efficacité puisque plus de la moitié des jeunes entrés début 2013 en emploi d'avenir sont en emploi six mois après la fin de leur contrat. Selon l'Insee, 98 000 personnes étaient en emploi d'avenir fin 2016, 70 000 dans le secteur non marchand. Ces contrats sont pourtant en constante baisse. Ce ciblage vers les publics les plus fragilisés est d'ailleurs un facteur déterminant de l'efficacité de ces contrats. Il permet de s'assurer que le budget consacré à ces contrats aidés ne bénéficie pas à des personnes dont l'insertion professionnelle pourrait passer par des contrats de droit commun. Et cet objectif est bien respecté : en 2015, neuf nouveaux bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion sur dix présentaient des difficultés particulières pour trouver un emploi. Les emplois d'avenir ont, quant à eux, bénéficié à une très grande majorité (79 %) à des jeunes peu ou pas diplômés.

## UNE OPPORTUNITÉ POUR SE FORMER

La Dares pointe également « le risque d'enfermement » qui peut pénaliser à long terme les bénéficiaires de contrats aidés et réduire leurs chances d'accéder à un emploi non aidé : décalage entre les postes proposés par ce type de contrats et les métiers sur lesquels les entreprises du secteur privé cherchent à recruter ; stigmatisation des bénéficiaires... Mais ces effets seraient atténués si la personne a pu bénéficier d'une formation pendant le dispositif. Dans le secteur non marchand, ce recours à la formation des bénéficiaires de contrats aidés a beaucoup progressé : la part des personnes en CUI-CAE déclarant avoir bénéficié d'une formation pendant son contrat est passée de 35 % en 2011 à 46 % en 2014. En emploi d'avenir, les contrats aidés les plus efficaces, plus de 90 % des jeunes bénéficient d'engagement de formation.

Pour qu'un contrat fonctionne, il faut donc que ce dernier soit exemplaire : qu'il soit assez long (12 mois plutôt que 3), qu'il propose une formation digne de ce nom dans des structures qui offrent des parcours de formation qualifiante... Là encore, les emplois d'avenir – qui ne peuvent pas être

signés pour moins de 12 mois et dont plus de la moitié (53 %) sont des contrats longs (CDI ou CDD de trois ans) – sont exemplaires. D'autant plus que l'accompagnement de la personne y est central. Le gouvernement compte d'ailleurs créer un nouveau type de contrat aidé, « avec plus d'accompagnement et de formation ».

## DES CRÉATIONS NETTES D'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

On le voit, si des efforts sont faits en termes de formation et d'accompagnement des salariés en insertion, ces contrats aidés ont des effets positifs indéniables sur les personnes qui en bénéficient. Face à l'argument du coût trop élevé de cette politique, là encore, il convient de nuancer l'approche uniquement comptable et d'analyser l'efficacité relative des budgets investis au regard du nombre d'emplois créés. Selon l'étude de la Dares, les contrats aidés, à court terme, particulièrement ceux du secteur non marchand, permettent de soutenir efficacement l'emploi. Ainsi, on estime que 21 000 emplois ont été créés en 2015 grâce à ces contrats aidés.

Ce sont les contrats à destination des collectivités locales ou des associations qui ont « l'effet emploi » le plus important avec comme risque un recours systématique à ces contrats au détriment d'emplois plus pérennes. Mais ces derniers restent, surtout en période de restriction budgétaire, une aide précieuse et vitale pour les associations et les collectivités (voir reportages p. 13-14). Parmi les secteurs très touchés, on retrouve l'éducation, l'administration locale, ainsi que le sport et la culture. Des milliers d'animateurs dans les centres de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances sont embauchés avec des contrats aidés. Les associations sportives ou socioculturelles sont donc touchées de plein fouet. Dans la majorité des cas, les contrats dans l'éducation, signés par les mairies, concernent des auxiliaires de vie scolaire, des assistants administratifs dans les écoles et des missions dans les cantines et les bibliothèques (voir reportages).

Dans le secteur marchand, l'impact est moins évident : les recrutements en contrats aidés peuvent correspondre à des « effets d'aubaine » : l'employeur aurait embauché même en l'absence d'aide et le financement d'un poste ne crée donc pas forcément un emploi.

## DES POLITIQUES DE L'EMPLOI À DÉBATTRE

Mais à quel coût obtient-t-on ces créations nettes d'emploi ? En 2017, le budget total des contrats aidés s'élève à 2,4 milliards d'euros. Un montant conséquent mais qui est loin d'être le poste le plus important de nos politiques d'emploi.

La France est l'un des pays où les politiques d'exonération de cotisations sociales sont les plus développées. Le coût budgétaire des dispositifs d'exonérations sociales dépasse les 90 milliards d'euros (hors Crédit d'impôt compétitivité emploi). Pourtant, de

récentes études universitaires ont montré que, dans certaines conditions, la création directe d'emploi est plus efficace en termes de création d'emplois que les incitations qui visent spécifiquement à faire baisser le coût du travail des emplois peu qualifiés. Ces études montrent que le coût moyen d'un emploi créé par ces exonérations est de 40 000 euros. Mais au moins 6 milliards d'euros sur ces 90 sont consacrés à des politiques dont le coût par emploi créé est supérieur à 62 000 euros par an, dont plus de 2 milliard d'euros à des politiques dont le coût par emploi créé est supérieur à 160 000 euros. Idem pour le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE) pour lequel le comité de suivi du dispositif a estimé « de l'ordre de 100 000 emplois créés ou sauvegardés sur la période 2013-2014 ». Le CICE ayant coûté 28 milliards sur cette période, le montant budgétaire investi pour emploi créé avoisine les 300 000 euros. À titre de comparaison, le coût d'un emploi d'avenir estimé par la Cour des comptes s'élève à 11 000 euros par an et par jeune, celui d'un CUI-CAE à 9 500 euros et d'un CUI-CIE à 7 000 euros. Certes, le CICE a permis sans doute de redonner du souffle aux entreprises en leur permettant de reconstituer leurs marges, mais son effet emploi reste tout de même limité. La logique même du crédit d'impôt, qui décale le remboursement d'un an, limite fortement son potentiel de création d'emplois, souligne un rapport d'évaluation du CICE remis par France Stratégie. Et au final, l'écart entre le coût par emploi créé par les dispositifs d'exonération de cotisations sociales et le financement public direct d'emplois via les contrats aidés est énorme.

Il n'est pourtant jamais évoqué dans le débat public sur les contrats aidés, la focale étant mise sur le caractère trop coûteux de ces derniers. Pourtant, le remplacement des dépenses fiscales les moins efficaces par le financement public d'emplois « de qualité » répondant à des besoins sociaux identifiés permettrait d'obtenir des résultats au moins comparables en termes de création d'emploi. Dans des secteurs où les besoins sociaux sont très forts, comme dans la petite enfance, l'éducation ou la formation tout au long de la vie, le financement public direct d'emplois pourrait être considéré comme un investissement social opportun. Un débat argumenté et ouvert sur l'efficacité relative de ces politiques d'emploi permettrait de sortir des partis pris idéologiques qui font de la baisse du coût du travail le principal levier des politiques d'emploi en France depuis 30 ans.

• Ariane Ioannides et Marie Lamy

(1) Dans le secteur non marchand, il existe trois types de contrats aidés depuis 2010 : les contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour les bénéficiaires de plus de 50 ans ; les emplois d'avenir (EA) pour les jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés ; les emplois d'avenir professeur (EAP) concernent des étudiants boursiers se destinant à l'enseignement.



© Benoît Debuissier

## « L'acteur associatif doit tenir le cap de l'exemplarité »

*Le Mouvement associatif, plateforme des coordinations associatives, a lancé la campagne #dutilitécitoyenne pour montrer l'impact du gel des contrats aidés sur les citoyens. Son président, Philippe Jahshan, revient sur les chantiers gouvernementaux en cours et les défis du monde associatif.*

*Les Idées en mouvement : Vous avez lancé la campagne #dutilitécitoyenne, suite à la décision du gouvernement de baisser le nombre de contrats aidés. Cette campagne a-t-elle été relayée et entendue ?*

**Philippe Jahshan :** La campagne #dutilitécitoyenne avait pour objectif de démontrer l'impact du gel des contrats aidés sur les citoyens à travers les conséquences directes sur certaines activités associatives. Les premiers jours de son lancement, plus de 500 tweets ont été publiés avec le hashtag, et un appel aux témoignages nous a permis de recueillir des exemples concrets. Cette campagne avait vocation à être illustrée par tous types d'exemples et à être reprise par nos membres qui l'ont, pour beaucoup, relayée, à l'instar de la Ligue de l'enseignement. La presse spécialisée s'en est aussi faite l'écho. Elle a également été reprise et diffusée en région, que ce soit en Île-de-France, en Bretagne, ou encore en Centre-Val de Loire, et plus récemment dans les Hauts-de-France. Nous sommes en décembre, et elle est toujours relayée sur les réseaux sociaux. Nous avons été entendus sur ce message par les députés et sénateurs avec plus d'une centaine de questions parlementaires. Si nous n'avons pas obtenu le moratoire que nous demandions au gouvernement, la mobilisation a permis d'attirer l'attention sur les problématiques d'utilité sociale et citoyenne que ces missions remplissaient et nous avons bon espoir que certaines de nos demandes figurent au rapport Borello, notamment celles de bâtir de véritables parcours individuels d'insertion et de formation, d'investir sur des projets associatifs ou d'écosystème associatif en territoire par exemple, ou enfin d'assouplir les restrictions sectorielles dans les affectations de contrats pour 2018, pour mieux tenir compte de la demande et des besoins réels.

*Au-delà de cette mobilisation, vous regrettiez l'absence d'interlocution avec le gouvernement et le manque d'ambition de ce dernier sur la vie associative. Qu'en est-il aujourd'hui, depuis votre rencontre et la nomination d'un Haut-commissaire à l'ESS ?*

Nous considérons en effet que disposer d'1,3 million d'associations<sup>(1)</sup> est un atout pour la France et pour tout gouvernement qui souhaite pouvoir s'appuyer sur un tissu qui assure le dynamisme démocratique de la société française et tisse le lien social partout, et notamment dans des territoires qui en ont bien besoin. À ce titre, nous avons regretté que cette composante majeure de notre société ne dispose pas d'un interlocuteur plus fortement identifié au sein du gouvernement. La vie associative n'apparaît dans aucune appellation ministérielle. Cela est regrettable quand on veut libérer et protéger à la fois, comme c'est le projet du président de la République. Les associations justement, libèrent et protègent tous les jours, en France et au-delà de nos frontières. Sont venues s'ajouter différentes mesures qui ont toutes attaqué le secteur à son porte-monnaie : contrats aidés, réforme de l'ISF qui rendra la collecte de dons plus difficile ou fin de la réserve parlementaire qui, malgré ses

défauts évidents, soutenait de nombreux projets associatifs de proximité et dont seule une partie des moyens a pu être récupérée. Nous avons donc décidé d'interpeler le gouvernement directement. Depuis, des signaux ont été renvoyés : la nomination d'un Haut-commissaire à l'ESS qui a fixé une ambition de développement de l'ESS, et le lancement d'un cadre de dialogue État-associations par le Premier ministre. À nous d'investir ce champs qui s'ouvre pour faire en sorte que le partenariat renouvelé entre l'État et les associations reconnaisse les apports indispensables de la vie associative à la société, et qu'il pose une ambition partagée au service de celle-ci.

*Enfin, quels sont pour vous les défis que doit relever le monde associatif pour peser plus ?*

Ils sont nombreux et de plusieurs ordres : le monde associatif doit savoir mieux faire valoir ses apports et sa valeur ajoutée unique. Il doit mieux expliciter les particularités de son modèle socio-économique, qui font de lui tout à la fois un acteur d'engagement libre et d'émancipation citoyenne, un acteur de la libre initiative bénévole et désintéressée, un espace d'expérimentation, d'innovation sociale, et de production de richesses matérielles et immatérielles. Il doit renouveler son image. Une image souvent faussée et encore mal connue. Démontrer qu'il sait, comme il a toujours su, s'adapter au changement et se renouveler. Qu'il sait renouveler ses financements et ses stratégies d'intervention. Il doit mieux dire aussi la raison pour laquelle, l'investissement public qui fait une partie de ses moyens, demeure indispensable et ne peut pas être remplacé par d'autres ressources. Mais que celui-ci n'est pas tant un coût pour l'État qu'un réinvestissement socialement utile des impôts de nos concitoyens. Il doit, en outre, savoir se regarder sans ménagement et être exigeant avec lui-même pour tenir le cap de l'exemplarité. Sans doute plus que tout autre acteur, l'acteur associatif a cette responsabilité pour lui. Et il doit l'assumer avant que quiconque ne l'assume à sa place.

Il doit aussi faire preuve d'unité autour des valeurs essentielles qui fondent le fait associatif, et qui constituent le fil rouge qui traverse la société. Comme la nature qui vit de la biodiversité, une économie durable a besoin d'un peu de concentration et de beaucoup de diversités autonomes mais connectées. La vie associative a la responsabilité de constituer cette diversité connectée. Elle est indispensable pour que notre société se porte mieux, et pour qu'elle soit plus résiliente aux chocs d'où qu'ils viennent et de quelque nature qu'ils soient.

• **Propos recueillis par A. I.**

(1) En France, les associations mobilisent 1,8 million d'emplois, plus de 14 millions de bénévoles et représentent plus de 3 % du PIB.

## REPORTAGES

## Sans contrats aidés, l'association LIRE propose un service « dégradé »

À Pierrelatte, dans la Drôme, l'association LIRE a perdu plusieurs de ses contrats aidés depuis cet été : sur les quatre qu'elle comptait, il n'en reste plus qu'un depuis le mois d'octobre 2017.

Aucun n'a pu être renouvelé, et impossible de tous les embaucher.

Moins de salariés, c'est moins d'activités. La situation, qui impacte sérieusement les services socioéducatifs rendus aux habitants, pose la question de la pérennité de l'association.

« L'impact a été vraiment sérieux quand on a su, fin août, que trois de nos Contrats d'Aide à l'Emploi sur quatre ne seraient pas renouvelés. » Thierry Borchier est président de l'association LIRE, basée à Pierrelatte, qui comptait jusqu'à présent 4 emplois aidés sur ses 11 salariés. « Trois de ces personnes avaient des postes importants car elles coordonnaient les bénévoles et faisaient en plus de l'animation. Le 4<sup>e</sup> contrat était un poste d'animateur. » L'association n'avait même pas besoin d'envisager de nouveaux recrutements puisque toutes les personnes en contrat aidé souhaitaient et pouvaient être renouvelées. Mais l'annonce du gouvernement de réduire le nombre de contrats en 2017 a changé la situation. Deux contrats se sont terminés en septembre, le troisième à la fin du mois d'octobre 2017. Il ne reste alors plus qu'une seule personne. « Il a fallu qu'on se batte pour la garder ! » rajoute le président. « On a failli ne plus avoir aucun contrat aidé. La personne était pourtant au RSA, dans la structure depuis un an, mais Pôle Emploi ne voulait pas signer les papiers. Finalement, on a pu la récupérer pour une année de plus. »

### MOINS D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

À Pierrelatte, l'association LIRE existe depuis 1988, créée au départ par un collectif d'instituteurs de l'école du Rocher, pour aider les élèves en difficulté sociale. Au fil des années, les actions à destination des enfants se sont étendues aux parents, souvent étrangers, pour les aider dans leur intégration sociale et linguistique. Dans cette ville de près de 13 000 habitants, bassin d'emplois pour la région, essentiellement ouvriers, elle intervient particulièrement dans le quartier du collège-lycée Gustave Jaume, en zone d'éducation prioritaire. La structure a mis en place un service de médiation, souvent sollicitée par les assistantes sociales ou la mairie pour faire le lien avec les familles. Les problèmes rencontrés par les habitants du quartier sont la plupart du temps des barrières linguis-



tiques mais également administratives. L'association bénéficie du contrat de ville et est notamment acteur de projets autour de la parentalité et de l'apprentissage de la langue française. Elle fait le lien avec les établissements scolaires, accompagne les parents en rupture de lien ou étranger, qui ont des difficultés à suivre la scolarité de leurs enfants. « Au quotidien, l'association LIRE permet à 85 enfants de l'élémentaire, 60 collégiens et 15 lycéens, principalement issus du quartier REP, de profiter d'un accompagnement scolaire. Mais c'est aussi près de 90 adultes qui peuvent bénéficier d'ateliers d'apprentissage du français et d'initiation à l'informatique, et plus d'une centaine d'autres qui profite d'une aide administrative ou d'ateliers sur la parentalité. » Mais avec la disparition de contrats aidés, certaines activités sont menacées. « On n'a plus de coordination sur l'accompagnement à la scolarité des écoles élémentaires, ni sur les ateliers d'apprentissage du français précise Thierry Borchier. On a dû aller expliquer aux enseignants qu'on serait en mode dégradé, qu'on ne pourrait pas assurer autant d'activités que les précédentes années. » Dès la rentrée, les membres de l'association ont limité leur présence. « L'année dernière, il y avait 14 groupes d'accompagnement scolaire pour les primaires, avec à chaque fois 8 à 15 enfants par groupe en fonction des besoins. Cette année, on a dû se ré-

soudre à supprimer deux groupes, et donc à accueillir 15 à 20 enfants de moins. » Pour les collégiens et les lycéens, c'est l'encadrement qui est diminué. Une salariée coordonne et anime cet accompagnement. Les années précédentes, elle était accompagnée d'une autre personne, en CDD, pour qu'il y ait toujours au moins deux personnes chaque soir pour aider les élèves. Mais la suppression des trois contrats aidés a obligé l'association à ne pas rebaucher ce CDD, faute de moyens suffisants. Ce sont désormais des bénévoles, au moins un chaque soir, qui doivent venir prêter main forte auprès des adolescents. « Pour l'instant, on sollicite beaucoup des bénévoles, ils essaient de remplacer de temps en temps un animateur salarié. C'est déjà beaucoup, mais le suivi n'est pas le même car ce ne sont pas toujours les mêmes qui peuvent se rendre disponibles, et ils n'ont pas forcément les compé-

tences des salariés pour accompagner comme il le faudrait les enfants ou les adultes. »

### PLUS QU'UN ATELIER D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS AU LIEU DE TROIS

Mais le plus alarmant pour Thierry Borchier, ce sont les ateliers d'apprentissage du français. Ils accueillent chaque semaine des personnes d'origine étrangère, essentielle-

ment des femmes du quartier en journée, mais aussi quelques salariés pour les cours du soir. « On avait jusqu'à la rentrée une personne avec un contrat aidé de 24 heures par semaine pour ces ateliers. Elle coordonnait et animait trois groupes. Mais c'est l'un des contrats qui n'a pas pu être renouvelé. On a recalculé notre budget et pu lui proposer qu'un CDD de 30 heures par mois, ce qui ne représente que 5 heures par semaine. On a donc pu ouvrir qu'un seul groupe d'apprentissage du français... » Deux groupes supprimés, c'est plus d'une vingtaine de personnes qui ne peuvent plus être accueillies, alors que les demandes sont très nombreuses. Pour l'heure, l'association n'a pas vraiment le choix et tente malgré tout de ne pas faire peser les conséquences sur ses bénéficiaires. Le président de LIRE et les membres de l'association craignent que cette situation entraîne une baisse de la qualité de leurs actions, mais aussi que ce modèle se pérennise et pèse sur l'association. À l'heure actuelle, l'association ne sait pas comment elle pourra continuer en 2018 à assurer ses nombreuses missions. « La personne en CDD sur les ateliers de français, on ne peut la garder que jusqu'à la fin de l'année 2017, et encore, on sait que nos différentes subventions ne suffiront pas au financement et qu'il faudra payer de notre poche » précise Thierry Borchier. « L'année prochaine, si les choses n'évoluent pas, on n'aura plus aucun salarié pour proposer un apprentissage du français aux adultes. » Un membre du conseil d'administration s'est impliqué, les bénévoles sont très présents, mais la solution n'est pas viable à long terme. « Honnêtement, on tente de tenir le cap jusqu'en 2018, mais on ne sait pas du tout ce qu'il adviendra après. Pour l'instant, on attend » poursuit le président.

Mais la disparition des contrats aidés impacte aussi les salariés qui en bénéficiaient. « Au mois d'août, l'une de nos salariées en contrat d'accompagnement à l'emploi savait qu'elle serait renouvelée une année de plus. Elle avait un poste important de coordination et avait été formée pour l'assurer. Et là,



on lui annonce que finalement on ne pourra pas la garder. C'est une personne de 50 ans qui était en réinsertion que l'on doit mettre dehors. D'autant plus, qu'au même moment, son mari était en train d'être licencié... En terme de rapport humain, c'est inadmissible ! » L'association a toujours bénéficié d'environ 4 contrats aidés par an, et ce sont ces contrats qui ont permis le développement des activités et l'élargissement du champ d'action de la structure depuis une vingtaine d'années. Mais ce sont aussi des contrats qui ont permis à des jeunes, à des personnes de plus de 50 ans, en situation précaire ou peu formés, d'accéder à l'emploi.

Alors Thierry Brochier et son équipe ont tenté de solliciter la députée de la circonscription, récemment élue. « Le rendez-vous a été difficile à obtenir, il a fallu insister et relancer. On a fini par rencontrer son directeur de cabinet. Il nous a simplement dit qu'il allait voir avec le préfet, pour expliquer notre situation, mettre en évidence notre travail social, l'accueil d'un public très divers, pour faire passer la pilule et tenter d'obtenir de nouveaux contrats, c'est le monde à l'envers quand même. » Il y a quelques années, ce sont les préfetures qui poussaient les associations à embaucher des contrats aidés dans les structures. Aujourd'hui, c'est auprès d'elles qu'il faut les

défendre. Thierry Brochier essaie de rester optimiste, mais la situation semble inextricable à l'heure où les préfets ont reçu pour consigne de réduire significativement les contrats aidés. « On est pourtant reconnu comme un mini-centre social, on a une vraie mission et une vraie utilité dans le quartier, qui en plus, est classé en Réseau d'éducation prioritaire. Et si même nous, on n'arrive plus à assurer, ça craint un peu pour les habitants et les associations... »

• Juliette Loiseau

## Gel des contrats aidés : « on est en train de sacrifier la plus-value éducative de l'offre périscolaire »

*Dans les départements de la Vienne et de l'Oise, comme partout ailleurs, les municipalités doivent faire face à la baisse des contrats aidés. Autant d'activités, notamment périscolaires, qui ne peuvent plus être proposées aux habitants. Une situation d'autant plus difficile à gérer lorsqu'elle touche des structures intervenant sur plusieurs petites municipalités, à l'image de la Maison de la culture et des loisirs à La Roche-Posay (86).*

À La Roche-Posay dans la Vienne, la Maison de la culture et des loisirs a fait le choix de s'adresser à tous les âges et à tous les publics de la grande agglomération du Pays Châtelleraudais. Jusqu'à présent, 20 salariés géraient les différentes activités, dont quatre en contrat d'aide à l'emploi (CAE). Mais depuis la réduction des postes de contrats aidés, Alexandre Gallique, le directeur, a dû revoir ses effectifs à la baisse. « Fin août, une salariée n'a pas renouvelé son contrat aidé car elle a trouvé du travail, et il nous a été impossible de reprendre quelqu'un. Puis fin novembre, un autre contrat s'est terminé, là aussi sans pouvoir embaucher. On a donc perdu deux emplois en quelques mois. » La MCL de La Roche-Posay est en réalité un centre social intercommunal sur lequel s'appuient les petites municipalités de l'agglomération. Et ce sont elles qui sont réellement impactées par la perte de ces deux contrats. « Plusieurs petites communes des environs ont fait le choix de s'appuyer sur nous pour la mise en place des temps d'accueil périscolaires. Quatre personnes y étaient dédiées dans les petites communes des environs, les quatre en contrat aidé. Elles intervenaient directement dans les écoles, pour aller au-delà de la simple garderie et proposer une continuité éducative. » Alors, pour tenter de pallier la perte de ces deux personnes, l'association a embauché

un CDD pour quelques mois, tout en sachant que cette situation ne pourra pas tenir. « Si au 1<sup>er</sup> janvier 2018, aucun des deux contrats supprimés n'est renouvelé, se posera la question de la continuation des activités auprès des municipalités » confirme le directeur de la MCL. « Deux postes de moins, c'est une diminution de 50 % de l'offre proposée à ces municipalités. Sauf qu'aucune d'entre elles n'a de service enfance-jeunesse ni la possibilité de nous remplacer. »

Dans l'Oise, les municipalités ont rapidement dû faire face à la diminution brutale de ces contrats aidés. « Beaucoup de villes se reposaient sur nous pour l'offre éducative périscolaire » explique Bertrand Lecorps, directeur des programmes et du développement de la Ligue de l'Oise. « La plupart se sont basées sur les contrats aidés pour gérer ces temps, et certaines en ont trop embauché. Aujourd'hui, les contrats supprimés sur ces territoires ne seront pas remplacés par d'autres contrats. » Les collectivités vont donc devoir mutualiser équipements et personnels, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour les bénéficiaires : des horaires d'ouverture moins importants, des sites qui n'ouvrent plus, un encadrement limité, des salariés réquisitionnés sans les compétences requises... « Cela va avoir de vraies conséquences sur la plus-value éducative proposée jusqu'à présent et sur

le quotidien des habitants » poursuit Bertrand Lecorps. « Les municipalités ont beau être habituées à voir baisser leurs dotations et construire des budgets de plus en plus serrés, la perte d'un dispositif de soutien à l'emploi associatif, surtout sans échéancier, n'est pas compensable. »

À l'échelle d'un territoire, la perte de dizaines d'emplois est un sérieux danger pour l'ensemble des activités d'utilité sociale prises en charge par les associations. « Le problème, c'est que tout est interconnecté, toutes les structures interagissent les unes avec les autres » confie Jean-Philippe Ibos. À Bordeaux, il anime depuis 15 ans l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine, une compagnie de théâtre qui promeut l'accès à l'art pour le plus grand nombre. Jusqu'en septembre, une personne était en contrat d'aide à l'emploi, avec un poste de médiation et d'administration. En septembre, elle n'a pas souhaité renouveler son contrat, et la compagnie n'a pas pu recruter. « Quand on est deux ou trois à faire fonctionner une compagnie, cette personne supplémentaire est indispensable. Si les bénévoles peuvent venir en renfort de temps en temps, ils ne permettent pas d'assurer une pérennité des activités : ils n'ont pas les mêmes disponibilités que les salariés, et de fait, le suivi qu'ils assurent n'est pas le même. »

Mais ce n'est pas pour l'Ate-

lier que Jean-Philippe Ibos s'inquiète le plus. Pour lui, c'est « ridicule » de se focaliser sur les impacts pour sa structure, car les conséquences concernent tout un réseau d'associations culturelles sur le territoire. « Nous, on va retomber sur nos pattes. Mais on est dans un tissu d'échanges et de relations avec d'autres structures de la métropole. Elles-mêmes n'ont plus de contrat aidé, et nous ne pourrions plus y intervenir faute de salarié... On va avoir des choix à faire. Cela veut dire moins d'activités et donc moins de bénéficiaires à qui l'on propose un accès à la culture. »

### « TOUTES NOS SALARIÉES EN CONTRAT AIDÉ SONT REPARTIES AVEC UNE FORMATION PROFESSIONNELLE »

En outre, Jean-Philippe Ibos s'énerve contre l'argument du coût et du manque d'efficacité du dispositif. Comme tous les directeurs de structures, il connaît le procès qui est fait aux employeurs de contrats aidés, « des petits profiteurs du système » qui les utilisent pour abaisser le coût du travail. « Dans une petite compagnie comme la nôtre, ce contrat, c'est du gagnant-gagnant. Gagnant bien sûr pour l'association, parce que 50 % de prise en charge d'un salaire, pour une structure qui ne dégage pas de bénéfices, c'est très important. Gagnant aussi pour la personne en contrat aidé car elle est au cœur de son futur métier, sur le terrain, en contact avec les habitants, les partenaires qu'elle aura à fréquenter par la suite... Dans une petite compagnie, on est en permanence en train de se former et d'apprendre son métier. » Le directeur en veut pour preuve le parcours des personnes qu'il a employées en contrat aidé : toutes travaillent aujourd'hui dans le monde de la culture, en médiation notamment, pour diverses organisations. Même constat à la MCL de La Roche-Posay. « On n'a pas pu embaucher toute les personnes en contrat aidé passées par la structure. Mais toutes sont reparties avec

une formation professionnelle, en lien avec l'animation » confirme son directeur. « Par exemple, une des dernières personnes en contrat aidé, Laurence, a été embauchée dans une grosse municipalité, dans la périphérie de Poitiers, sur un poste de coordination des temps d'accueil périscolaires. On n'a pas à rougir du suivi des emplois aidés. » D'autant plus que, dans des zones comme le Pays Châtelleraudais, la baisse des contrats aidés a des incidences sur l'ensemble du bassin d'emplois. « Deux postes en moins sur un territoire comme le nôtre, c'est presque un licenciement massif. On est sur un bassin où il y a peu d'emplois et on a toujours recruté localement. On s'est rendu attractif, même si les contrats aidés étaient de 24 heures par semaine, on complétait pour proposer des temps pleins. Pour l'instant, c'est moins visible que la fermeture d'une usine, mais sur le long terme, de nombreuses personnes ne pourront pas profiter de ces emplois et de ces tremplins professionnels. »

Pour l'heure, les associations et collectivités envisagent l'avenir au rythme des différentes circulaires du gouvernement sur les contrats aidés. Depuis les premières annonces du mois d'août, des critères ont finalement été élargis, permettant à certaines associations d'espérer maintenir plusieurs de leurs contrats. Mais à long terme, toutes savent qu'entre la baisse des dotations des collectivités publiques et la remise en cause de ces emplois aidés, le financement des activités d'intérêt général est à repenser. « En réalité, sous couvert de l'économie qui va être faite en diminuant le nombre de ces contrats aidés, on est en train de déstructurer et de sacrifier l'ensemble du milieu associatif, et notamment celui de la culture » s'émeut Jean-Philippe Ibos. « Quand on rapporte le coût des contrats aidés pour l'État et les bénéfices qu'ils ont eu pour les territoires, leur diminution, c'est vraiment du gâchis. »

• Juliette Loiseau

# « Nous, la ville, nous n'avons pas les moyens de compenser la perte de ces emplois aidés »

À Metz, les pertes que représentent la baisse des contrats aidés sont pour l'instant difficiles à évaluer. Depuis la rentrée, les associations messines se retrouvent profondément fragilisées, et avec elle, toute une partie de la politique de la Ville, notamment celle en direction des quartiers et des citoyens les moins favorisés. Selima Saadi est adjointe au maire, en charge du suivi des affaires de plusieurs quartiers, ainsi que de la politique de la Ville.



© DR

**Les Idées en mouvement :** Que représente la diminution du nombre de contrats aidés dans une ville comme Metz ?

**Selima Saadi :** Pour les associations, la disparition des contrats aidés est un gros trou dans leur budget, dans leurs effectifs, et donc un gros impact sur leurs activités. Il y a celles qui sont engagées dans les temps périscolaires, auxquelles la municipalité est associée, et celles avec un fort impact social, qui œuvrent à la médiation de proximité dans les quartiers. Ce sont toutes ces actions qui sont remises en cause, toute cette proximité que l'on risque de perdre à cause d'une décision unilatérale prise au milieu de l'été. De nombreux projets ont déjà dû être suspendus à cause de la perte de ces contrats.

**Le gouvernement a mis en avant, lors de son annonce, que ces emplois aidés seraient coûteux, inefficaces, et finalement uniquement des contrats précaires financés par le contribuable.**

**Que pensez-vous de ces critiques ?**

On n'est pas des adeptes de ces contrats, si on pouvait s'en passer, embaucher les personnes sans ce dispositif, toutes les associations et structures le feraient. Mais à l'heure actuelle, ces emplois aidés sont une vraie valeur ajoutée, pour les quartiers, pour la ville. Le gouvernement n'a pas conscience de cela. Il n'a pas de vision globale du travail des associations. La seule logique est financière, sans regarder tous les impacts et bénéfices de ces emplois. Aujourd'hui, on ne connaît toujours pas concrètement les règles d'attribution des contrats aidés. On est toujours sur des attributions au cas par cas, le gouvernement a lâché un peu de lest sur les

activités de l'Éducation nationale, pour les grosses associations aussi comme les Restos du Cœur, mais pour toutes les autres, il n'y a rien de sûr. On n'arrête pas de changer les règles du jeu.

**Les associations, centres sociaux et autres structures sont généralement les relais des collectivités auprès des citoyens.**

**La politique de la Ville de Metz, notamment celle que vous menez dans les quartiers, peut-elle être remise en cause ?**

C'est grâce à ces associations que l'on peut mailler un territoire, ramener des publics éloignés des offres culturelles et sociales et rendre concrète une politique globale de la Ville. À Metz, nous avons des équipements culturels importants, des médiathèques, des bibliothèques, des théâtres... Mais c'est le travail des associations qui permet de rapprocher un public éloigné. On veut que ces lieux soient ouverts à tous les Messins. Ce n'est même pas une question d'argent, parce qu'il y a de nombreuses propositions gratuites, mais c'est souvent une question d'information et de barrière mentale. Le travail des associations, notamment dans les quartiers, c'est d'emmener ces publics dans les espaces culturels, de les informer de ce qui existe. Si on perd ces contrats, on perd de l'humain, et ça veut dire moins de médiation, donc moins de sorties culturelles et moins de Messins pouvant en bénéficier.

**Les associations peuvent-elles faire face aux différentes coupes budgétaires ?**

**Car en plus de la baisse de l'enveloppe pour les contrats aidés, les structures messines**

**sont aussi confrontées à la baisse des crédits dans le cadre du contrat de la ville ?**

Les associations ont besoin de sérénité et d'un temps long pour construire leurs projets. On ne peut pas tout remettre en cause tout le temps. Elles doivent pouvoir construire des projets sur 2 ou 3 ans. Il y a une rupture de confiance depuis cette annonce du gouvernement, sans préalable, entre les associations, les collectivités et l'État. Nous, nous sommes dans un dialogue permanent avec les associations, pour discuter des budgets, trouver des subventions, construire des projets. Nous sommes toujours en train de nous interroger pour investir au mieux, financer les projets qui ont du sens et qui sont porteurs. Cet été, beaucoup d'associations avaient des contrats aidés en renouvellement, et comptaient dessus pour mener leurs actions. Avec cette annonce brutale, de nombreux projets ont déjà été annulés pour l'année prochaine.

**Début septembre, les associations de la ville se sont rassemblées lors d'une réunion à laquelle vous avez participé pour envisager des solutions. La mairie peut-elle pallier la diminution de ces emplois aidés ?**

Nous, la ville, nous n'avons pas les moyens de compenser la perte de ces emplois aidés. Ce qui me fait vraiment enra-

ger, c'est que ce n'est pas le premier gouvernement à dire que ces contrats ne servent à rien, et qu'ils sont supprimés. Mais à chaque fois, ils ont été remis en place, notamment lors de la présidence de Nicolas Sarkozy.

**Quelle est selon vous la solution, qu'attendez-vous de la part du gouvernement en ce qui concerne ces contrats d'aide à l'emploi ?**

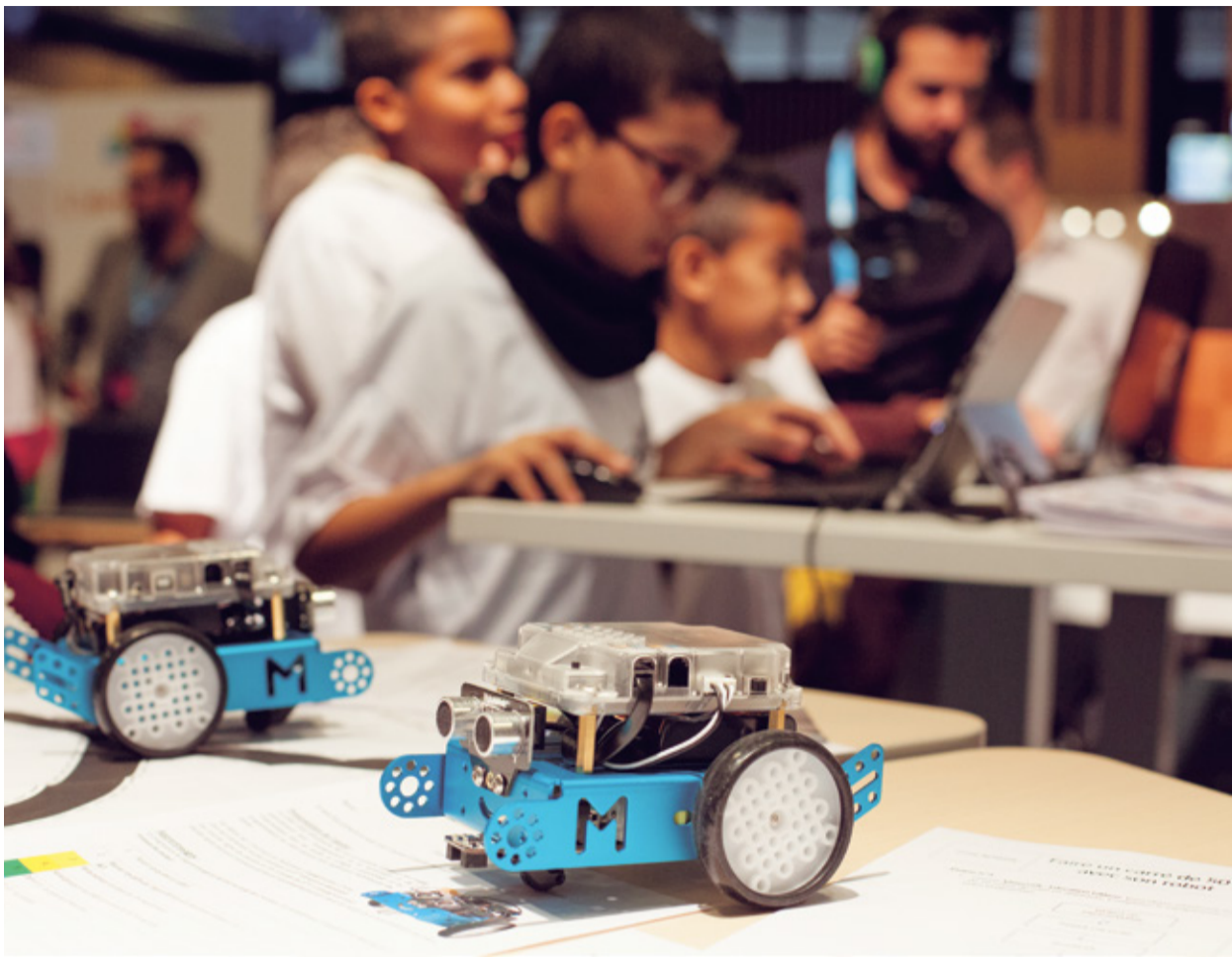
Je veux simplement que les règles sur le dispositif de ces contrats soient claires, que les associations puissent savoir à quoi s'en tenir, mais surtout, que le gouvernement n'oublie pas la plus-value de ces structures et des contrats d'aide à l'emploi eux-mêmes. Pour beaucoup de personnes, ils ont été un vrai tremplin. Il faut aussi faire une autocritique : des contrats aidés sur un an, ça ne sert à rien. Quand ces emplois sont financés sur 3 à 5 ans, la personne bénéficie d'un véritable parcours dans la structure, elle est formée, accompagnée, et on peut se projeter avec elle. Même si elle ne peut pas être embauchée à l'issue du contrat, même si elle ne reste pas dans le milieu associatif, c'est une personne que l'on aura aidée et remise dans l'emploi. Et ce sont, en plus des associations et des citoyens, toutes les personnes qui auraient pu bénéficier d'un de ces contrats qui sont pénalisées.

• **Propos recueillis par Juliette Loiseau**

## TROIS ANS DE CONTRATS AIDÉS ET UN PARCOURS DE FORMATION

À l'Usep de la Marne, Axel Bezière accompagne depuis bientôt trois ans des enseignants et associations scolaires dans des randonnées nature et dans des ateliers sportifs. Embauché en contrat d'aide à l'emploi, il suit depuis janvier 2017 une formation d'animateur BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Avant de se lancer dans l'animation, le jeune homme de 23 ans avait suivi une formation de boulanger-pâtissier, mais a souhaité se reconverter. « J'ai commencé par faire un service civique au sein de l'association Usep. C'est à la suite de cette première expérience que ma structure m'a proposé de m'embaucher grâce à un contrat d'aide à l'emploi. » Début janvier 2015, le contrat a pu être renouvelé deux fois, permettant à Axel Bezière de travailler trois années dans la structure et d'être formé. Cet emploi lui a

permis de monter en compétence et de sortir avec différents diplômes, du Certificat de qualification professionnelle d'animateur au BAFD. « Ce contrat m'a permis de suivre plusieurs formations, et notamment le BPJEPS. C'est un diplôme qui se prépare en alternance, entre un centre de formation et une structure, et qui coûte très cher. Grâce à ce contrat à l'Usep, j'ai pu trouver un moyen de financer ma formation et surtout de travailler et d'être payé en même temps. Ça a été une vraie chance. » De son côté, la structure a pu compter trois ans sur cet emploi aidé et étendre ses actions. À l'heure actuelle, l'avenir de ce contrat n'est pas connu pour l'Usep de la Marne, ce qui met en péril ses projets de développement sur les territoires prioritaires du département, mais également les chances d'autres jeunes de se former.



© Molloy's eyes

## NUMÉRIQUE

# De quoi le « numérique éducatif » est-il le nom ?

*Le numérique a induit de profonds changements dans notre quotidien mais aussi dans les façons d'apprendre et de transmettre les savoirs, à l'école comme ailleurs.*

*En perpétuelle évolution, il réinterroge les pratiques des acteurs éducatifs, enseignants comme animateurs. Mais en définitive, qu'est-ce que le numérique éducatif ?*

La rencontre entre éducation et numérique est à la fois ancienne et contemporaine ; ancienne, depuis l'intrusion de l'audio-visuel des années 70, l'éducation aux médias des années 80, ou les TICE (E pour éducation) des années 90, et contemporaine avec le BYOD pour *bring your own device* (au moment où on pense interdire le portable dans les collèges, programme présidentiel de 2017), les réseaux sociaux des années 2010 ; on oscille entre la transformation douce par les pratiques et l'intelligence des professionnels, la politique volontariste des plans d'équipe-

ment nationaux ou régionaux, et la résistance des ENT (environnements numériques de travail) face au « tsunami » numérique diagnostiqué par Emmanuel Davidenkoff. Le numérique éducatif, c'est un peu tout cela : une dynamique de changement profond des pratiques enseignantes, des modifications des contenus même, de mutation des outils du savoir, des perturbations – en tout cas prises comme telles – dans une organisation encore « formelle » de l'école à la française.

Classiquement, la combinatoire entre éducation et numérique se décline en trois ordres : on peut *éduquer au numérique* (centration sur les outils et les procédures ou les langages comme le codage et l'hypertexte) ; *éduquer par le numérique* (s'informer, se former, coopérer, créer, se documenter) en se centrant sur les processus d'apprentissage, on dirait « plus, mieux et autrement » ; enfin, *éduquer à l'ère du numérique*, en se centrant sur les vecteurs de transformation en éducation tels que la personnalisation, la coopération ou encore « l'informalisation ».

Le numérique éducatif présente enfin une dimension proprement systémique, car en requestionnant les apprentissages, les manières, les outils et les techniques pour mieux apprendre du point de vue des élèves, il emporte aussi les mêmes questions du point de vue des éducateurs. On retrouve un distique : « des enseignants qui apprennent, ce sont des élèves qui réussissent ». Plus et mieux les enseignants se frottent à l'expérimentation, nu-

## FOCUS SUR LES D-CLICS NUMÉRIQUES

Lancé en 2015, le programme des D-Clics numériques vise à accompagner les personnes dans la compréhension des enjeux éducatifs liés au numérique. Il forme aussi des équipes à la mise en place d'activités pédagogiques permettant de favoriser la compréhension et la maîtrise du numérique par les enfants de 8 à 14 ans.

Lors de formations intercatégorielles, les acteurs éducatifs (enseignants, animateurs, volontaires en service civique, réservistes ou encore bénévoles) peuvent ainsi découvrir 7 parcours éducatifs – soit 70 heures d'activités clé en main – et être formés à leur usage pour les jeunes. Autant d'opportunités pour se rencontrer, apprendre à se connaître et échanger autour de pistes d'action communes. La Ligue de l'enseignement de Paris a ainsi récemment formé une vingtaine d'enseignants autour de la programmation et de la robotique.

### Les D-Clics en chiffres :

- Plus de 3400 acteurs éducatifs formés depuis le lancement du programme,
- 693 volontaires en service civique et plus de 1 000 bénévoles engagés,
- L'ensemble des régions académiques sont couvertes par le dispositif.

<http://d-clicsnumeriques.org>

mérique si cela s'impose, et aux questions qui surgissent, plus les élèves se trouvent mobilisés par l'attention que les éducateurs leur manifestent.

### CE QUE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT PEUT APPORTER SUR CE SUJET

La Ligue de l'enseignement est présente dans l'histoire et dans son ancrage sur les territoires (près de 30 000 associations) sur toutes les questions d'éducation et d'apprentissage dans et autour de l'école, dans les dimensions justement plus « informelles » qu'académiques. Le numérique fracture d'une certaine manière le cadre formel de l'école, et recentre sur l'apprenance, partout, à tout moment, en tout lieu. La coordination des intervenants, la mise en cohérence des actions, la mobilisation de la « communauté » sont des atouts reconnus à la Ligue, qu'il faut approfondir à présent à la mode du 2.0 (capitalisation, mutualisation, interaction, réseautage).

Le numérique éducatif est un domaine à développer par toutes les fédérations et par la Ligue au niveau national, à partir de dispositifs remarquables et remarquables d'ores et déjà :

- *Éduquer au numérique* : l'organisation de la Codeweek depuis trois ans, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, en octobre, et la formation d'animateurs en robotique, tous degrés confondus, sur le terrain, ainsi que le grand programme de service civique les D-Codeurs, qui permet à 500 volontaires d'animer des ateliers d'initiation et d'accompagnement au numérique pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès et d'usage des outils numériques. Ces initiatives s'inscrivent plus largement au sein des D-Clics numériques<sup>(1)</sup>, un projet que la Ligue de l'enseignement, forte d'un partenariat avec sept structures associatives et publiques (les Crous, Canopé, Francas, Ceméa, CRI, Animafac et Jets d'encre), a développé, avec le soutien d'un financement PIA (lire l'encadré).

- *Éduquer par le numérique* : le développement de nombreux « tiers-lieux » ou fablab émergents en ce moment dans bien des territoires (Tours, Méru ou Metz). Ce sont des lieux de convergence de publics variés, jeunes et moins jeunes, profs et éducateurs, parents et bénévoles, autour des questions numériques. De véritables espaces d'innovation sociale où le numérique est plus vecteur que transfor-

## LES GRANDS RENDEZ-VOUS EDUCATEC-EDUCATICE/LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Lors du Salon de l'éducation, les grands rendez-vous Educatec-Educatrice/Ligue de l'enseignement ont permis de préciser l'impact du numérique sur l'éducation, les élèves, les enseignements et l'organisation scolaire, autour de trois défis éducatifs : dans quelle mesure le numérique participe-t-il à la personnalisation des apprentissages ? ; Comment contribue-t-il à changer la « forme » scolaire ? ; Facilite-t-il la coopération par, avec et pour tous les élèves et leurs enseignants dans les apprentissages ?

Retrouvez les vidéos du Salon sur notre chaîne YouTube « Ligue de l'enseignement ».



mateur. La Ligue de l'enseignement est d'ailleurs membre fondatrice du réseau MedNum (réseau des acteurs de la médiation numérique).

• *Éduquer à l'ère du numérique* : la mise à disposition de nombreuses ressources originales pour contribuer à l'éducation aux médias et à l'information (ou EMI), avec la refonte totale du site Decryptimages<sup>(2)</sup> ou le partenariat avec Milan Presse, pour développer une plateforme gratuite et ouverte à l'attention des jeunes et de leurs éducateurs<sup>(3)</sup>.

#### DES CONDITIONS POUR DÉVELOPPER LES APPRENTISSAGES

Les recherches internationales comme les retours d'expériences nous prémunissent contre d'éventuelles dérives technicistes ou des centrations fortes sur le produit, nouveau et vite périmé. Les politiques publiques de déploiement massif d'équipements depuis dix ans, suffisamment documentées, restent mesurées dans leurs conclusions. Les travaux de John Hattie (*Visible Learning*, 2009) dans une méta-analyse de plus de 800 études internationales identifient les facteurs favorisant la réussite des élèves. L'enseignement s'appuyant sur le numérique est loin derrière d'autres pratiques qui favorisent plutôt le dialogue et la relation entre éducateur et élèves, entre élèves (évaluation formative, retour d'information, méta-cognition, coopération...). En actualisant les données à l'ère numérique, en 2017, Hattie nous conseille de renforcer les points suivants :

- varier les stratégies pédagogiques,
- accompagner les éducateurs aux usages éducatifs et pédagogiques numériques,

- augmenter les possibilités d'apprendre,
- permettre au jeune d'accroître son sentiment de contrôle face aux apprentissages réalisés,
- favoriser l'apprentissage collaboratif ou par les pairs.

Le numérique peut renforcer certains apprentissages et développer des compétences recherchées chez les élèves : on évoque les « 7 C », pour Compréhension, Créativité, esprit Critique, consommation (pour distinguer la publicité du vrai savoir), compétence Citoyenne, Communication, Compréhension interculturelle, résolution de Conflits (qui consiste à négocier sur les réseaux pour participer à la co-construction des savoirs).

#### LA ROBOTIQUE, UN SECTEUR À INVESTIR ?

Au niveau pédagogique, la robotique constitue un formidable vecteur d'apprentissage et de développement des compétences, qu'elles soient liées à une matière scolaire précise ou plus transversales. Elle favorise la créativité, la collaboration et la coopération, tout en permettant aux élèves de développer une approche critique du numérique. En matière de formation et d'emploi, le secteur de la robotique ne cesse de se développer, et il semble qu'il continuera à le faire dans les années à venir. Il apparaît donc pertinent de permettre à des étudiants de se familiariser avec ces nouveaux métiers et de découvrir les entreprises de l'industrie de demain.

Pour ces raisons, le Salon de l'éducation accueillait pour la première fois en 2017 un village de la robotique, autour du triptyque : éducation, formation, emploi. Rassemblant

acteurs du projet D-Clics numériques, de la formation et industriels, le village était l'occasion de présenter aux visiteurs toutes les potentialités offertes par la robotique, aujourd'hui et pour les années à venir. Il était issu d'un partenariat exclusif entre la Ligue de l'enseignement, la FFROB (fédération française de robotique), la FFRCR (fédération française des clusters robotiques) et le salon Innorobo (salon de référence en matière de robotique industrielle)<sup>(4)</sup>.

#### • François Muller

(1) <http://d-clicsnumeriques.org>

(2) <http://www.decryptimages.net>

(3) <http://www.1jour1actu.com>

(4) Retrouvez l'émission dédiée à la robotique réalisée lors du Salon de l'éducation sur la chaîne YouTube d'Accropolis.

## La Junior association, une expérience à valoriser à l'école

*Sur le territoire tourquennois, depuis de nombreuses années, enseignants et éducateurs, Maison des associations, et Ligue de l'enseignement du Nord notamment, interviennent et collaborent pour accompagner l'émergence de collectifs d'élèves réunis sous la forme de Juniors associations en collège ou en lycée. Dans ces structures, on expérimente la combinaison entre éducation formelle, non formelle et informelle, au sein même des établissements scolaires.*

À Tourcoing, la Junior association « Les ExploratEURs de l'engagement » est un collectif de jeunes âgés de 14 à 18 ans. À travers de courts séjours, ils sillonnent l'Europe afin de découvrir comment et dans quel but leurs jeunes homologues s'engagent. Ils sont aujourd'hui près de 80 à graviter autour de ce projet, dont une douzaine de membre actifs qui se déplacent en Europe. Ils sont accompagnés par de nombreux acteurs, associatifs et enseignants.

D'après les coordonnateurs du projet, « le transfert

des acquis de telles expériences dans leurs études est indéniable, ils gagnent en assurance et en motivation. Certaines compétences assez peu mises en avant dans l'éducation formelle sont également valorisées. C'est ainsi que des jeunes en situation d'échec sur un plan scolaire classique peuvent gagner en confiance et se remotiver. Inversement, les membres de Juniors associations doivent se servir de connaissances académiques (français, langues étrangères, écriture, calcul, histoire, géographie, etc.) pour le montage de leurs propres projets. Cet enseigne-

ment formel n'apparaît donc plus pour eux comme étant en dehors de considérations pratiques et gagne ainsi en légitimité ».

#### WEBRADIO, AUDIOBLOG ET RÉSEAUX SOCIAUX AU SERVICE D'UN PROJET

Le projet se retrouve directement intégré au cadre scolaire. Certains jeunes sont des élèves du collège Lucie Aubrac, où enseignent Rachid Sadaoui, professeur d'histoire-géographie et Mathieu Asseman, professeur documentaliste. Tous deux expérimentent depuis de



© Les ExploratEURs

nombreuses années l'éducation aux médias avec les élèves.

Ils ont notamment créé en 2012 Luciesphere, une webradio pédagogique, qui sert directement les apprentissages. L'outil est utilisé par les ExploratEURs comme un moyen d'aller à la rencontre de collectifs et d'individus dans les pays qu'ils visitent, et permet de faire mémoire des initiatives recueillies. Leur webzine est aussi un média essentiel à la

vie de ce projet. C'est le réceptacle des rencontres et des initiatives. C'est aussi un média pour communiquer sur la méthodologie mise en place. Sur leur site internet, on retrouve également des comptes rendus de leurs voyages, des vidéos, des capsules sonores et des reportages photo<sup>(1)</sup>. L'usage des réseaux sociaux fait aussi partie intégrante du projet, en tant qu'outil de communication, information, mise en réseau mais

aussi pour favoriser le travail en interne<sup>(2)</sup>.

#### • Camille Legault

<https://www.explorateursdelengagement.com>  
 (1) Lire le reportage sur les ExploratEURs dans *Les Idées en mouvement* n°232, été 2017.  
 (2) Retrouvez l'émission dédiée à l'engagement des jeunes réalisée lors du Salon de l'éducation, dans laquelle est intervenu Manick, membre des « ExploratEURs », sur la chaîne YouTube d'Accropolis.

## COMPTABILITÉ

# Basicompta® : plus de 2 500 trésoriers déjà conquis

*Se réconcilier avec les chiffres et la comptabilité : c'est ce que permet le logiciel Basicompta®, que la Ligue de l'enseignement propose désormais aux dirigeants bénévoles des petites et moyennes associations de son réseau.*



Une association ne peut fonctionner sans son président, son secrétaire et – surtout ? – son trésorier. Une fonction difficile à pourvoir car pour beaucoup la comptabilité reste une activité contraignante et fastidieuse. De plus, il n'est pas rare que les bénévoles renoncent à cette fonction de peur de ne pas avoir les compétences nécessaires ou parce que l'investissement en temps et en énergie semble trop important.

Consciente de ces freins, la Ligue de l'enseignement s'est associée à Awa (Application web pour les associations) afin de proposer à ses associations affiliées un logi-

ciel de comptabilité en ligne – Basicompta® – spécialement conçu pour les bénévoles associatifs n'ayant pas ou peu de connaissances comptables. Initialement développé par le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) de la Vienne, c'est désormais l'association Awa qui gère ce logiciel.

## SIMPLICITÉ ET EFFICACITÉ

Lancé en 2016, Basicompta® est facile d'accès, intuitif et très simple d'utilisation. Il est d'autant plus intéressant qu'il génère automatiquement les documents indispensables tels que les comptes de résultats ou le bilan. Des documents de plus en plus sollicités (dans le cas de demandes de subventions par exemple) par les partenaires des associations, qu'il s'agisse des collectivités locales ou des financeurs potentiels.

La bonne tenue de la comptabilité est un gage de sérieux pour l'association. Elle lui permet de mieux structurer son modèle économique, de faire des choix budgétaires réfléchis tout au long de l'année et ainsi de mieux arbitrer le financement de ses activités. La transparence est une autre qualité de ce logiciel car plusieurs admi-

nistrateurs peuvent y être formés. Les données sont ainsi partagées, et la comptabilité n'est plus un domaine réservé au comptable. Enfin, le logiciel est peu coûteux : son abonnement s'élève à quelques dizaines d'euros par an (fixé par les fédérations départementales de la Ligue qui le proposent).

## UNE FORMATION DISPENSÉE PAR AWA PUIS PAR LES FÉDÉRATIONS DE LA LIGUE

Près de quarante fédérations départementales de la Ligue ont déjà été formées à l'utilisation de Basicompta® par Awa. À leur tour, elles proposent aux trésoriers béné-

voles de leurs associations de les former et de les accompagner. Moins de trois heures suffisent. Les formations se font en groupe et permettent, au-delà de la prise en main technique de l'outil, d'offrir un espace de rencontre aux dirigeants associatifs.

Les fédérations de la Ligue restent à la disposition des associations pour toutes questions concernant l'utilisation du logiciel. Elles font aussi remonter à Awa leurs retours pour adapter continuellement l'outil aux besoins de leurs associations. Plus de 2 500 structures utilisent déjà Basicompta®.

• **Mélanie Gallard**  
www.Basicompta.fr

## BASICOMPTA® EN BREF

- Il utilise le Plan Comptable Général.
- Il permet la mise en place d'une comptabilité analytique.
- Toutes les données sont exportables dans un fichier Excel.
- Il permet de saisir les salaires nets et les charges sociales (mais pas d'éditer les fiches de paie).
- En cas de mauvaise manipulation, les pièces et libellés peuvent être modifiés.
- Disponible en ligne, il ne nécessite pas d'installation de logiciel. Les associations affiliées à la Ligue peuvent y accéder directement depuis leur espace Webaffiligie.

## « Une prise en main aisée »

*J'utilise Basicompta® depuis maintenant un an. La formation que j'ai suivie m'a permis une prise en main relativement aisée du logiciel. Les bénéfices les plus significatifs selon moi sont : la facilité d'accès aux données, l'établissement automatique du bilan et du compte de résultats. Mais je n'ai pas encore fait le tour de toutes les possibilités que cet outil peut m'offrir. Avant Basicompta®, notre comptabilité se limitait à un unique fichier Excel qui répertoriait nos opérations. Et nos relevés de comptes bancaires étaient pointés simplement. Notre activité est très modeste. Nous présentons juste le bilan et les comptes de résultats au moment de notre assemblée générale, ainsi qu'à nos financeurs lorsqu'on obtient des subventions. Et le logiciel facilite grandement l'édition de tous ces documents.*

**Bruno Barbe**, trésorier d'Exabul, association de théâtre.

## « Un gain de temps »

*Je suis trésorière de notre association depuis 15 ans. À l'époque, personne n'était volontaire, alors j'ai accepté le poste. En 15 ans, les choses ont beaucoup changé en ce qui concerne la tenue de la comptabilité. Elle est plus contraignante qu'avant : elle doit être plus détaillée et plus rigoureuse, et il y a davantage de formulaires à remplir pour les demandes de subvention.*

*J'ai souhaité passer le relais à quelqu'un d'autre, mais pas avant de trouver un logiciel plus accessible et plus simple que celui utilisé jusqu'à présent. C'est un collègue d'une association de football, lui aussi trésorier, qui m'a parlé de Basicompta®... J'ai suivi la formation et un compère d'une autre association est aussi venu me l'expliquer chez moi, un peu plus tard. Ce logiciel me convient bien et il me fera gagner encore plus de temps une fois que je l'aurai bien en main !*

**Marylise Perivier**, trésorière des Baladins des deux eaux, association de danse et musique traditionnelle.



## « Fonctionnel et un coût dérisoire »

*En juin 2017, la trésorière du conseil local FCPE (Fédération de conseils de parents d'élèves) auquel j'appartenais a démissionné subitement. La présidente, qui est également une amie, m'a alors demandé de reprendre ce poste dans l'urgence.*

*Je n'avais aucune notion de comptabilité. Pour moi ça se résumait à des sigles « + » ; « - » ou « = »... Malgré cela, j'ai accepté le poste pour aider mon amie qui avait besoin de soutien. La FCPE de mon département m'a parlé de Basicompta®. Et j'ai suivi une formation délivrée par la Ligue de l'enseignement de la Vienne afin de m'approprier cet outil et d'être autonome dans son utilisation. Découvrir ce logiciel a été un vrai plaisir. Il est très simple à utiliser, très fonctionnel. J'apprécie particulièrement les icônes de couleurs et l'édition automatiquement du bilan, au fur et à mesure de l'enregistrement des dépenses et des recettes... Et son coût par an est dérisoire.*

*Ce logiciel m'aide dans mon quotidien. J'en ai même parlé à un ami trésorier d'une autre association du département, l'ASA du Vigeant.*

**Élisabeth Besson**, trésorière d'une fédération de conseils de parents d'élèves.

## À LIRE

## VOUS FAITES QUOI DANS LA VIE ?



Faire parler du travail, tel qu'il est vécu par ceux qui le font, c'est le parti de cet ouvrage que l'on doit à Patrice Bride et Pierre Madiot, fondateurs de la coopérative Dire Le Travail. Ce livre rassemble vingt-sept récits, issus d'entretiens approfondis réalisés par les auteurs. On y découvre notamment une infirmière qui, le soir des attentats parisiens accompagne une patiente en train de mourir, puis assiste en urgence une femme enceinte accouchant dans sa voiture; un conducteur de TGV, préoccupé par la consommation d'électricité nucléaire; une avocate, soucieuse de défendre avec la même attention le truant et la victime... Ces récits décrivent le travail comme une richesse sociale, comme une activité personnelle qui n'a de sens que dans un cadre collectif.

Les Éditions de l'Atelier, octobre 2017, 16€.

## ENQUÊTE SUR LE NON SPORT



Le sport est partout : dans la pub, les médias, nos rues et nos campagnes. Pourtant, des millions de personnes en France ne s'adonnent à aucune activité physique. *En Jeu* s'est intéressé à cette partie immergée de l'iceberg et à la recherche-action menée par le comité Ufolep du Pas-de-Calais, région où la sédentarité pose un grave problème de santé publique. L'enquête met en lumière les freins à la pratique et ouvre des pistes pour les dépasser. Également au sommaire de ce numéro : le bénévolat en question, les nouveaux outils de la vie associative et la place du club face aux évolutions du secteur sportif. En bonus, le très beau « je me souviens du sport » signé par le romancier Jean-Paul Dubois.

En Jeu Ufolep n°29, décembre 2017.

## FREINET EN GUERRES



Ce livre n'est pas une biographie, et ne s'intéresse que de biais aux pratiques pédagogiques de Célestin Freinet (1896-1966). Il éclaire une question : dans quelle mesure l'expérience de la guerre a-t-elle marqué celui-ci dans sa pratique d'instituteur et de penseur de l'éducation ? Aspirant officier de la Première Guerre mondiale, gravement blessé au Chemin des Dames en octobre 1917, il fut au début de la suivante interné dans les camps français avant de se muer en « maquisard sédentaire », membre de la commission départemen-

tales de Libération des Hautes-Alpes. À rebours « d'une certaine science de l'éducation », l'ouvrage avance que les pratiques pédagogiques inventées par Freinet sont inséparables des expériences de guerre de son auteur.

Célestin Freinet, un pédagogue en guerres (1914-1945), Éditions Perrin, Emmanuel de Saint-Fuscien, 2017, 20€.

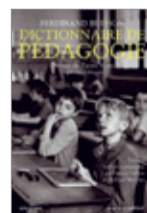
## LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'école



Jean-Paul Delahaye et Frédérique Weixler, qui ont tous deux eu des responsabilités à la DGESCO dans l'élaboration du dernier plan national de lutte contre le décrochage scolaire, nous livrent un ouvrage de référence sur la question. Ce livre propose non seulement un cadre de référence pour saisir les logiques individuelles, systémiques et institutionnelles expliquant les parcours des « décrochés », mais également des pistes de mobilisation collective pour relever le défi de la « démocratisation de la réussite » et lutter contre la logique sélective et inégalitaire de la méritocratie scolaire. Un guide pratique et politique pour amplifier l'action de tous les éducateurs, avec des pistes concrètes nourries de la recherche et issues d'expériences de terrain : comment et avec qui mettre en place sur un territoire, dans un établissement scolaire, une politique globale de prévention et de lutte contre le décrochage ? Comment repérer les signes avant-coureurs du décrochage ? Comment utiliser le droit au retour en formation, la conservation des acquis (notes au-dessus de 10 à l'examen) pour faire évoluer les pratiques pédagogiques ? Comment mettre en place des alliances éducatives ? Comment s'appuyer sur les résultats de la recherche pour agir ?

Éditions Berger-Levrault, octobre 2017, 29,90€.

## RÉÉDITION DU « DICTIONNAIRE DE PÉDAGOGIE » DE FERDINAND BUISSON



La réédition du célèbre *Dictionnaire de pédagogie* de Ferdinand Buisson n'est pas intégrale, mais très étoffée tout de même. Nombre d'articles nous renseignent sur l'époque et les conceptions qui l'accompagnaient : « Maison d'école », « Concours scolaires », « Leçon de choses », « Prière »... Ils sont aussi des sources de réflexion par les comparaisons qu'ils induisent avec les doctrines et pratiques actuelles : « Ennuï », « Humeur », « Gymnastique »... Enfin ils peuvent être sources d'inspiration pour un renouvellement : « Intuition et méthode intuitive »,

« Fêtes scolaires », « Émulation », « Civique », « Jeu »... De multiples entrées présentent les grands éducateurs – Condorcet, Jules Mallet, Lakanal, Pestalozzi... – ainsi que des notions comme « Mutuel », « Méthode », « Discipline », « Raison », « Psychologie »... C'est dire l'intérêt de cette œuvre bâtie par Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire, mais aussi philosophe, homme politique, président de la Ligue des droits de l'Homme et de la Ligue de l'enseignement (de 1902 à 1906).

Éditions Robert Laffont, 2017, 32€.

## L'ORIGINE RELIGIEUSE DES DROITS DE L'HOMME



Le titre même du dernier livre de Valentine Zuber étonnera nombre de lecteurs. C'est presque une idée reçue, en particulier dans les milieux laïques et républicains : la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 a refondé la souveraineté sur le peuple et ainsi mis fin à l'Ancien Régime où le pouvoir du roi reposait sur la bénédiction du clergé. Historienne, directrice d'études à l'École pratique des hautes études, auteure de plusieurs ouvrages sur la laïcité, Valentine Zuber montre que la réalité n'est pas si simple. L'idée d'une déclaration des droits était présente dans de nombreux cahiers de doléance. Mais dans quelle mesure a-t-elle été influencée par la déclaration américaine de 1776, d'inspiration religieuse ? De nombreux débats ont pris pour thème ce sujet. La plupart des protestants de l'époque se sont rapidement retrouvés dans cette doctrine. Le ralliement officiel des catholiques date de la fin de la Seconde guerre mondiale. Cette réflexion sur les fondements des droits est d'autant plus d'actualité qu'ils sont remis en cause dans la pratique de nombreux États.

Éditions Labor et Fides, 2017, 24€.

## NOUVEAU GUIDE DE L'ANACEJ

L'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) publie un nouveau guide d'aide à l'animation de débats. Il propose quelques bases (un débat, c'est quoi ? ; astuces pour mobiliser les participants...) et des fiches techniques (le forum ouvert ; le débat mouvant ; le tribunal...). Ces guides sont disponibles sur simple demande auprès de l'Anacej.

<http://anacej.asso.fr>

## L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DANS LES RENCONTRES INTERNATIONALES DE JEUNES

Apprendre l'histoire en la pratiquant, c'est l'objectif de cette publication de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) sortie à l'occasion du cen-



tenaire de la Grande Guerre. Sous forme de fiches méthodologiques, l'outil permet d'engager un travail sur l'histoire et la mémoire via cinq catégories : les lieux, les témoignages, les écrits, les archives et les objets. L'animateur y trouve pour chaque activité les indications sur l'objectif, le temps et le matériel nécessaires ainsi que les étapes de chaque activité. Celles-ci favorisent une approche multiperspectiviste. Elles s'articulent autour d'un travail à l'échelle individuelle et collective et met l'accent sur la pluriculturalité de chaque individu.

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

## À SAVOIR

## PRIX DE LA LAÏCITÉ : LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE GIRONDE RÉCOMPENSÉE



Le 9 décembre dernier, à l'occasion de la journée anniversaire de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, l'Observatoire de la laïcité a décerné ses quatre prix annuels. La Ligue de l'enseignement de la Gironde a été récompensée. Elle a reçu la mention spéciale « mouvement d'éducation populaire » pour la création de son jeu « la Ligue laïque », un outil de sensibilisation au principe de la loi de 1905. Avec lui, les joueurs apprennent à s'orienter dans « le puzzle des croyances » pour, après de nombreuses péripéties, quiz, bataille de cartes..., « être capable d'expliquer avec ses mots et des exemples le principe de laïcité ».

[www.laligue33.org](http://www.laligue33.org)

## POUR UN DÉBAT APAISÉ SUR LES RYTHMES ÉDUCATIFS



En novembre, une enquête de l'Association des maires de France (AMF) dévoilait les incertitudes des élus locaux sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018. Au même moment, le Réseau français des villes éducatrices (RFVE), l'Association nationale des directeurs d'éducation des villes (Andev), la Fédération nationale des Francas et la Ligue de l'enseignement ont diffusé un argumentaire pour aider à l'échange et à la décision dans les conseils d'écoles, les

conseils municipaux, en associant tous les acteurs éducatifs concernés, dont les parents. Ce document synthétique rappelle pourquoi il faut soutenir la répartition du temps scolaire sur cinq jours dans l'intérêt des enfants, et invitent les acteurs à dépasser la seule question du temps scolaire pour élargir la réflexion au projet éducatif territorial dans son ensemble. L'argumentaire est consultable sur le site de la Ligue.

[www.laligue.org](http://www.laligue.org)

## UN PORTAIL NUMÉRIQUE NATIONAL POUR LES CERCLES CONDORCET



Les activités des cercles sont souvent axées sur des conférences-débats, mais ils organisent aussi des colloques, des cycles de cours (surtout philosophiques), des représentations théâtrales, animent des blogs, publient des articles, des brochures, des livres... Toutes ces activités sont la plupart du temps largement ignorées dans le réseau de la Ligue. La création d'une plateforme numérique comble un manque. Elle est due à Pierre Miele, président du cercle de Clermont-Ferrand. Ce portail référence les cercles en activité grâce à une carte nationale. Il donne accès à leurs publications et annonce les événements qu'ils organisent. Il accueille des dossiers documentaires à l'attention des acteurs associatifs et des acteurs de l'éducation. Il publiera des avis concertés nationalement sur les questions d'actualité. Grâce à un espace extranet, il vise à faciliter les échanges entre les cercles. Le portail a vocation à devenir un outil de travail collectif et un lieu de communication de nos idées et propositions.

<http://cerclescondorcet.org/>

## KALÉIDO'SCOOP : CONCOURS DE PRESSE JEUNE



L'association Jets d'encre organise la 5<sup>e</sup> édition de « Kaléido'scoop », concours national de la presse jeune, destiné aux 12-25 ans, dont la Ligue de l'enseignement est partenaire. Vingt rédactions réparties en quatre catégories seront primées : les journaux collégiens, lycéens, étudiants et les journaux de quartiers ou de villes (JQV). Chaque catégorie se verra remettre trois prix pour les journaux papiers et un prix pour les journaux en ligne. Le concours comprend aussi le prix Dessin de presse qui récompensera la meilleure contribution dans chaque catégorie. Les rédactions lauréates se partageront une dotation de 7 000 euros en matériel informatique,

carte de presse jeune, mécénat de compétences... Les inscriptions sont ouvertes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018.  
<http://concours-kaleidoscoop.fr>

## LES JUNIORS ASSOCIATIONS ONT 20 ANS



Le Réseau national des Juniors associations (RNJA) fête ses 20 ans en 2018. Depuis 1998, le RNJA a accompagné plus de 50 000 jeunes dans la conduite de plus de 5 000 projets. Cet anniversaire est l'occasion pour lui de se questionner sur la dimension initiatique de la Junior association dans le parcours des jeunes en terme d'éducation à la citoyenneté et dans l'acquisition de compétences transférables à leur insertion socio-professionnelle. Que sont-ils devenus ? Quel regard portent-ils sur leur passage en Junior association ? C'est le sujet de l'étude menée par le RNJA et dont les résultats seront présentés à l'assemblée générale exceptionnelle, les 19 et 20 mai 2018, et lors de nombreuses rencontres prévues par le réseau tout au long de l'année.  
[www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)

## AGENDA

### SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS À L'ÉCOLE



L'édition 2018 de la SPME aura lieu du 19 au 24 mars. Chaque année, des enseignants de tous niveaux et de toutes disciplines participent à cet événement afin d'aider leurs élèves, de la maternelle aux classes préparatoires, à mieux comprendre le système des médias et à former leur jugement critique. Des rencontres avec des professionnels des médias ou des immersions dans des studios radio sont programmées durant cette semaine. Organisée par le Clémi, cette opération est la première des actions éducatives de l'Éducation nationale avec près de 3,5 millions d'élèves et 210 000 enseignants mobilisés l'année dernière. Un dossier pédagogique d'aide à la mise en place de projets d'éducation aux médias et à l'information est à la

disposition des enseignants sur le site du Clémi.  
[www.clemi.fr](http://www.clemi.fr)

### SPECTACLES EN RECOMMANDÉ



L'édition 2018 de Spectacles en recommandé aura lieu à Clermont-Ferrand, Issoire et Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), du 15 au 19 janvier. En parallèle de la vingtaine de spectacles jeune public destinés aux programmateurs, deux temps forts seront organisés, l'un autour des écritures théâtrales destinées à l'adolescence, et l'autre sur un « état des lieux du jeune public » construit en partenariat avec la plateforme jeune public de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un parcours de formation sera aussi proposé aux fédérations souhaitant développer des projets artistiques et culturels en milieu carcéral.  
<https://www.laligue-ser.fr>

### RENCONTRES NATIONALES DE L'ÉDUCATION



Acteurs de l'éducation, parents, élus, bénévoles, étudiants, professionnels sont invités à participer aux prochaines Rencontres nationales de l'éducation, les 4 et 5 avril 2018 à Rennes. Depuis 20 ans, les Rencontres se font l'écho d'une société qui se mobilise pour l'éducation à l'échelle locale. Dans un format renouvelé, accordant une large place à la participation et aux expériences, cette 11<sup>e</sup> édition permettra de valoriser l'intelligence des communautés éducatives des territoires, d'analyser à la fois les progrès accomplis et les difficultés rencontrées pour renforcer leur capacité d'agir.  
[www.laligue.org](http://www.laligue.org)

### FESTIVAL DES ENFANTS DU CINÉMA

La 28<sup>e</sup> édition du festival des Enfants du cinéma se déroulera du 12 au 23 février 2018 dans une dizaine de villes de la région Grand Est. Au programme : projection de courts et longs métrages dans lesquels des enfants ou des adolescents sont les héros. Comme tous les ans, Cinéligue, le réseau de cinéma itinérant de la Ligue de l'enseignement Grand Est, s'en fera le relais dans tous ses points de diffusion en proposant des séances scolaires, de la maternelle au lycée. Le site

Internet de l'événement propose également des dossiers pédagogiques pour accompagner certains films.  
<http://lesenfantsducinema.fr>

### JOURNÉE D'ÉTUDE DES RESPONSABLES FÉDÉRAUX 2018



Les Journées d'étude des responsables fédéraux se dérouleront du 24 au 26 janvier au CISP Ravel, à Paris. Elles seront consacrées à la démarche de prospective que nous avons engagée il y a quelques mois autour du sujet « En 2040, former le citoyen ? ». Notre ambition est de renforcer notre capacité collective à nous projeter dans l'avenir, en faisant preuve d'esprit critique. Trois grandes mutations déjà à l'œuvre

(l'individualisation et la personnalisation de l'apprentissage ; la moindre place laissée à la vie privée, au libre arbitre et au consentement et l'inquiétude devant une société qui deviendrait de plus en plus consumériste et inégalitaire) seront soumises à l'épreuve de l'intelligence artificielle, qui pourrait leur conférer une toute autre dimension. Conférence, découvertes et ateliers sont au programme. Et au nom du principe de précaution, un procès sera intenté à l'intelligence artificielle...

*Découvrez les témoins qui viendront la défendre sur Ligue&Vous.*

### JOUONS LA CARTE DE LA FRATERNITÉ

Chaque année, la Ligue de l'enseignement anime « Jouons la carte de la fraternité », une opération de sensibilisation au respect et à la tolérance sur la base d'ateliers d'écriture et d'analyse de photographies. Elle consiste, pour les jeunes et les enfants, à déconstruire

certaines représentations sur différents sujets de société. À l'occasion du 21 mars, déclaré Journée internationale pour l'élimination des discriminations, plus de 150 000 enfants et jeunes adressent un message de fraternité à des inconnus de leur département sur une carte postale, les invitant à y répondre. Les outils – affiche, posters photos et cartes postales – sont disponibles auprès des fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement, qui, pour certaines, proposent également des journées de formation ou d'information sur l'opération à l'attention des enseignants et animateurs. La nouveauté de cette nouvelle édition est sa dimension européenne, grâce à un partenariat mené avec trois organisations : Center for Peace Studies en Croatie, Fondation CIVES en Espagne et School with Class Foundation en Pologne. Les clichés d'artistes pour cette version européenne sont issus et ont été choisis par les quatre pays partenaires.  
[www.laligue.org](http://www.laligue.org)

**JOUONS LA CARTE DE LA FRATERNITÉ**  
**ÉDITION EUROPÉENNE**

Éduquer à l'égalité dans la diversité

Commandez gratuitement les cartes postales auprès de la Ligue de l'enseignement de votre département.  
[www.laligue.org](http://www.laligue.org)

la ligue de l'enseignement  
 un avenir par l'éducation populaire

Jouons la carte de la fraternité

Erasmus+